

LE
GRAND
DÉBAT

LONGÉVITÉ,
OUVRONS
LES POSSIBLES

FEUILLE DE ROUTE

Décembre 2021

SOMMAIRE

ÉDITO	P. 4
DU GRAND DÉBAT « LONGÉVITÉ, OUVRONS LES POSSIBLES » À LA FEUILLE DE ROUTE LONGÉVITÉ MÉTROPOLITAINE : LE PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION	P. 5 à 18
RETOUR SUR LE GRAND DÉBAT CITOYEN « LONGÉVITÉ, OUVRONS LES POSSIBLES »	P. 6 à 8
LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE LONGÉVITÉ MÉTROPOLITAINE	P. 8 à 12
UNE FEUILLE DE ROUTE CO-CONSTRUITE AUTOUR DE 4 AMBITIONS ET 3 PILIERS TRANSVERSAUX	P. 13 à 15
UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UN PROJET DE TERRITOIRE ENGAGÉ, FAVORABLE À LA LONGÉVITÉ	P. 16
MODE D'EMPLOI DE LA FEUILLE DE ROUTE LONGÉVITÉ MÉTROPOLITAINE	P. 17 à 18
25 ENGAGEMENTS POUR PASSER À L'ACTION	P. 19 à 79
4 AMBITIONS, 25 ENGAGEMENTS	P. 20 à 23
PERMETTRE D'ANTICIPER SON VIEILLISSEMENT ET CHOISIR SA LONGÉVITÉ	P. 24 à 39
FACILITER LE VIVRE « CHEZ SOI »	P. 40 à 54
CONSTRUIRE ET VIVRE LA VILLE DE LA PROXIMITÉ & DE LA LONGÉVITÉ SOLIDAIRE ENTRE LES GÉNÉRATIONS	P. 55 à 73
DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME DES ACTEURS DE LA LONGÉVITÉ	P. 74 à 79
ANNEXES	P. 80 à 85

ÉDITO

La crise sanitaire que nous traversons collectivement depuis près de deux ans est venue rappeler avec beaucoup d'acuité plusieurs enjeux que nous avons déjà soulignés lors de notre Grand débat « Longévité : ouvrons les possibles », qui avait suscité une très forte contribution des citoyen·nes et des acteurs dès 2019.

Cette crise n'a fait qu'accentuer certaines fragilités dans notre société. Elle a mis à nu les conditions de vie difficiles de certains aînés, leur isolement, leur sentiment de solitude, elle a aggravé les entraves à la citoyenneté et aux choix de vie. Elle a aussi confirmé les inégalités entre les femmes et les hommes dans les situations de précarité qui se développent, notamment chez les plus âgés.

Au sein de la métropole nantaise, nous avons l'ambition de sortir des tabous et du déni encore trop prégnants sur toutes ces questions.

Aujourd'hui nous devons collectivement répondre aux enjeux de nouvelles solidarités, de coopérations, de choix et cadre de vie, afin de réinterroger durablement nos actions et fonder un nouveau pacte social entre les générations avec la conviction que les seniors sont une formidable ressource pour notre territoire.

La feuille de route « Longévité » de Nantes Métropole qui vous est présentée ici, constitue donc une étape majeure pour la collectivité, pour les citoyennes et citoyens, ainsi que pour l'ensemble des actrices et acteurs locaux. Elle affirme le cap que nous nous fixons collectivement à travers 25 engagements déclinés en actions pour mieux accompagner, prendre en compte les nouvelles aspirations et besoins des aînés dans leur diversité, des proches aidants, des bénévoles et des professionnels engagés. Elle peut s'appuyer sur les leviers que constituent les politiques publiques métropolitaines en matière d'aménagement urbain, de déplacement, de logement, de transition environnementale.

Les 24 communes portent également chacune à leur échelle des engagements pour faire avancer des solutions du quotidien et de proximité pour les aînés. C'est le sens de cette feuille de route co-construite avec elles qui doit maintenant nous permettre de faire concrètement de notre métropole un territoire exemplaire.

Nantes Métropole a choisi de faire de la longévité un enjeu d'avenir majeur de son action au service des habitantes et habitants. Notre feuille de route révèle une nouvelle fois la capacité d'action et d'innovation de tous les acteurs mobilisés. Elle réaffirme en outre, sur ce sujet intime et universel qu'est la longévité, la nécessité pour notre société de pleinement reconnaître et garantir la liberté de choix et de dignité des personnes à chaque âge de la vie.

Johanna ROLLAND,
Présidente de Nantes Métropole

Élisabeth LEFRANC,
Conseillère métropolitaine déléguée à la longévité



**DU GRAND DÉBAT
« LONGÉVITÉ, OUVRONS
LES POSSIBLES »
À LA FEUILLE DE
ROUTE LONGÉVITÉ
MÉTROPOLITAINE :
LE PROCESSUS DE
CO-CONSTRUCTION**

RETOUR SUR LE GRAND DÉBAT CITOYEN

« LONGÉVITÉ, OUVRONS LES POSSIBLES »

Le troisième Grand débat métropolitain « Longévité, ouvrons les possibles » s'est déroulé sur 5 mois, de janvier à mai 2019. Il a été suivi par 23 000 participant.e.s, et 8 000 citoyen.ne.s se sont particulièrement impliqué.e.s dans ce dispositif renouvelé de participation.

10 chiffres à retenir



Deux innovations démocratiques : un débat de « l'imaginaire » et un débat de proximité

Le processus de longévité pose des défis différents selon les échelles de décision et d'action. Pour relever les défis du territoire et créer un avenir différent, adapter et continuer à mieux faire société, deux intentions étaient à réaliser :

- Engager une nouvelle transition à dimension sociétale et intime afin de renouveler l'imaginaire collectif associé au vieillissement, en laissant une large part à la prospective, en favorisant une réflexion décalée et créative grâce aux médias culturels (l'art, le cinéma, le théâtre, etc.),
- Renouveler la relation aux citoyens et acteurs du territoire grâce à différents outils et au déploiement d'une offre spécifique et de proximité par les communes : projections dans des cinémas associatifs, organisation de réunions publiques, relais d'information et de mobilisation, etc.

À titre d'exemples, les 7 communautés citoyennes du Grand débat :

- **Les Observateurs** : déambulations et évaluations de l'espace public : pour enrichir un référentiel de critères et définir un quartier adapté aux seniors à partir de déambulations sur des sites choisis par 8 communes (en partenariat avec l'AURAN),
- **Les Arpenteurs** : balades urbaines et apprenantes : pour découvrir et comprendre comment les enjeux de la Longévité s'incarnent dans les nouvelles façons de fabriquer la ville, comment les projets urbains se pensent à travers la diversité des publics et des usages (en partenariat avec l'ARDEPA),
- **Les Historiens de l'art** : analyse de la représentation du vieillissement par l'art : pour décrypter comment l'art se saisit des questions du temps qui passe, ses effets sur l'Homme et la nature à travers les âges (en partenariat avec ARTABAN, association culturelle),
- **Les Cinéphiles** : mise en scène du « Vieux » dans le 7^e art : ou comment le cinéma incarne la personne âgée à travers les images, les clichés, les regards. À travers la programmation de 5 films, les échanges se sont portés sur la mémoire, le corps, la solitude, le rapport aux autres, les souvenirs, la transmission (en partenariat avec 7 cinémas associatifs),
- **Les Écrivains** : réinvention collective de l'imaginaire de la vieillesse, de ses représentations : à travers le scénario d'un « livre imaginaire » qui traite des différentes problématiques liées au vieillissement (l'informatique, les liens intergénérationnels, le regard parfois négatif porté sur les plus âgés, etc.), « livre imaginaire » devenu réalité et rendu public au moment du Festival Citoyen Longévité (en partenariat avec le théâtre La Rucho),
- **Les Créateurs** : co-construction d'un espace dédié aux aides techniques favorisant le soutien à domicile, avec la participation d'une ergothérapeute et d'un designer (en partenariat avec Les Bolders). Cet espace, le CreAT (Centre de ressources et d'expertise en Aides Techniques), a ouvert ses portes en octobre 2019,
- **Les Veilleurs** : mise en débat de solutions décalées, méconnues, surprenantes, d'ici ou d'ailleurs : humusation, coopérative funéraire, parcs thérapeutiques, aidants sexuels, robots de compagnie, Service Civique Seniors, etc. Quelles inspirations pour le territoire ? Des points de vue collectifs traduits sous la forme de posters inspirants.

Des outils numériques au service du « aller vers »

À la différence des deux précédents Grands débats sur la Loire et la Transition Énergétique, celui de la « Longévité, ouvrons les possibles » n'a pas disposé de réseaux sociaux propres mais d'un espace dédié sur la plateforme numérique « dialogue citoyen » de Nantes Métropole.

Autre particularité : la ligne et la signature éditoriales étaient basées sur un champ lexical favorisant le changement de regard sur le vieillissement et la Longévité, en insistant sur la dimension sociétale, sensible et prospective du sujet.

Un Grand débat à dimension sociétale et prospectif

L'offre de participation et les dynamiques collectives ont favorisé une connaissance partagée par les citoyens, ont permis de collecter une diversité de points de vue et de faire se rencontrer les acteurs et les citoyens.

Le Grand débat a été régi par **4 grands principes** :

- Un mandat cadre à travers la délibération du Conseil métropolitain du 7 décembre 2018,
- Une charte du débat exposant les principes, valeurs et engagements : transparence, pluralité de l'information, diversité et proximité, promotion de la capacité citoyenne, le rendre compte et le suivi,
- Un document socle pour assurer aux citoyens une connaissance de base fiable, neutre, contextualisée et pédagogique,
- Un espace internet dédié sur la plateforme « dialogue citoyen ».

Enfin, un Festival Citoyen et prospectif est venu ponctuer le Grand débat pendant 3,5 jours : sa programmation, co-construite avec les citoyens, proposait temps forts, tables rondes, conférences, causeries, projections, expositions, performances artistiques, retours d'initiatives citoyennes et restitutions de productions, etc.

Du Grand débat au rapport final

Un rapport final a été produit sur la base de l'ensemble des contributions, productions et saisines, en réponse aux **4 grandes questions du mandat de participation** :

- « En soi » - la Longévité comme un projet de vie : quel choix pour chacun.e ?
- « Chez soi » et près de « chez soi » - comment inventer un « chez soi » qui avance avec soi ?
- Avec les autres - une Longévité inclusive, égalitaire et citoyenne : à quelles conditions ?
- Autour de l'imaginaire - nouvel imaginaire de Longévité : ouvrir de nouveaux possibles ?

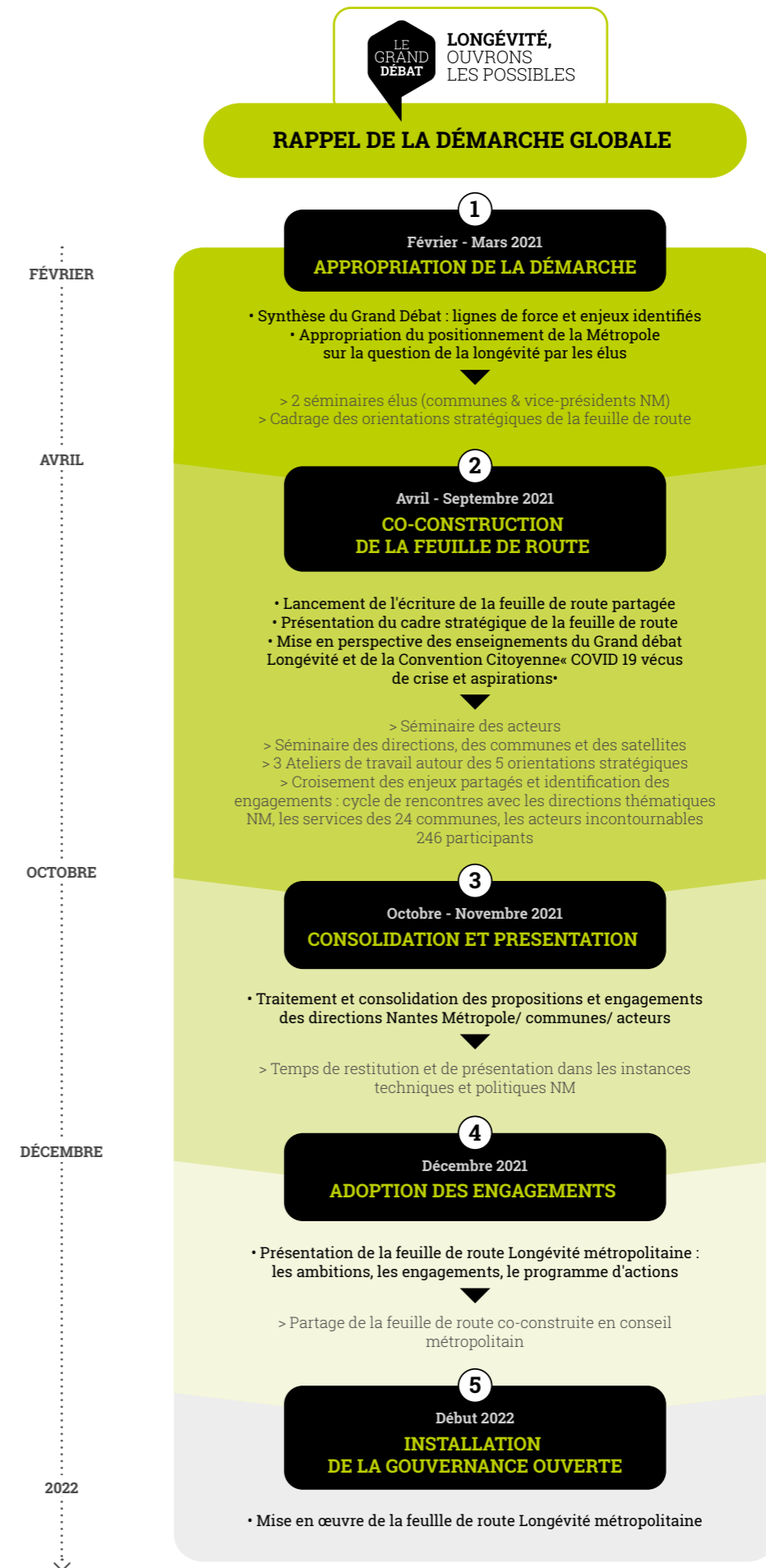
Ce rapport, publié et rendu public en décembre 2019, rend compte de la dynamique démocratique du Grand débat, traduit les enseignements autour des 4 questionnements, identifie les enjeux et défis de la Métropole, actualise la cartographie des acteurs ressources, établit des scénarii et pistes d'action, identifie les initiatives citoyennes.

Il a été mis à la disposition du territoire, des citoyen.ne.s, des acteur.rice.s, des élu.e.s, pour nourrir les projets, expérimentations et coopérations futurs. Il peut, à ce titre, contribuer à l'actualisation des plans d'action et politiques publiques des communes.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE LONGÉVITÉ MÉTROPOLITAINE

L'engagement en faveur d'un territoire favorable à la longévité a été pris en fin de mandat avec une délibération en Conseil métropolitain du 13 décembre 2019 : il était donc nécessaire d'intégrer la nouvelle dynamique politique et managériale du nouveau mandat dans le processus d'élaboration de la Feuille de route.

Ce processus s'est déroulé en 3 phases, présentées dans la frise ci-contre :



Covid-19, vécus de crise et aspirations pour demain : la prise en compte de la Convention citoyenne dans l'écriture de la Feuille de route Longévité métropolitaine

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Nantes Métropole a souhaité entendre les citoyen.ne.s des 24 communes sur leur vécu de crise : une grande enquête a été menée auprès de 2 301 habitant.e.s du territoire pour identifier les grandes tendances en termes de consommation, travail, déplacement, habitat ou engagement citoyen.

100 jours de débats citoyens pour produire un avis citoyen sur les vécus de crise Covid-19 et les aspirations pour demain avec :

- Un panel de 80 habitant.e.s tiré.e.s au sort,
- Un panel représentatif de la sociologie de la Métropole, des communes, des quartiers populaires et de quelques communes limitrophes (Alliance des Territoires),
- L'apport de 51 auditions d'expert.es/acteur.rice.s locaux, pour éclairer les débats.

100 jours d'instruction par Nantes Métropole et les communes pour rendre une réponse politique et technique valant engagement sous la forme de 12 aspirations et 83 pistes d'action.

La réponse, remise le 7 juillet 2021, porte sur les premières actions à mettre en œuvre dès 2021/2022. **L'élaboration de la Feuille de route Longévité métropolitaine a pris en compte les enseignements de la Convention et mis à jour les enseignements du Grand débat.**

En complément, le travail issu de la Convention viendra également nourrir l'élaboration des politiques publiques métropolitaines qui seront mises en œuvre sur le mandat jusqu'en 2026.

FOCUS Une Feuille de route co-construite, 100% en ligne, en pleine crise sanitaire Covid-19

En mars 2020, la France entre dans une crise sanitaire sans précédent entraînant avec elle une crise économique et sociale de grande ampleur, notamment pour les plus précaires, et une mise entre parenthèses des modes habituels du fonctionnement démocratique. La pandémie Covid-19 a eu un double effet :

- Un **effet loupe sur les inégalités sociales et de santé** existantes sur le territoire français et local,
- Un **effet accélérateur avec un creusement des inégalités.**

La crise que traverse notre pays montre une fois de plus le rôle incontournable des collectivités locales et des associations. Partout sur le territoire, élu.e.s, agent.e.s, professionnel.le.s et bénévoles associatifs ont fait preuve d'une inventivité et d'un engagement sans faille pour soutenir et accompagner, tout particulièrement les habitants les plus fragiles et isolés dans ces moments difficiles.

Cette crise doit permettre de penser un « après » Covid-19 et de relever les grands défis sociétaux de notre société, et notamment celui de la longévité : **92 % des victimes du Coronavirus sont âgées de 65 ans ou plus.** Ce sont également nos aînés qui ont été les plus **privés de leur liberté de choix et de leur pouvoir d'agir et d'être** pendant la crise. Cette dimension, accentuée pendant la crise, était déjà très prégnante lors du Grand débat Longévité mené par la Métropole.

La pandémie Covid-19 touche notablement les personnes les plus âgées et expose les plus fragiles à un risque de mortalité. Des mesures de confinement, de distanciation sociale et d'isolement ont été mises en place pour limiter la propagation virale. S'il existe un rationnel clair pour réduire la contagiosité de l'infection par ce biais, les **conséquences néfastes de cet isolement social**, en particulier pour cette population hétérogène, âgée et fragile, sont difficiles à appréhender, notamment la rupture avec les structures habituelles de support et de soutien à domicile ou en institution, mais aussi le risque d'une diminution de « l'empowerment » de la personne âgée par rapport à ses propres décisions de santé et de vie sociale, elles imposent une vigilance particulière pour éviter un **risque d'âgisme sociétal.**

« Je me suis rendu compte que nous avons encore beaucoup de travail pour passer de la vieillesse à la longévité. » Bettye LEQUIPPE, Administratrice à l'ADT44 et présidente de l'IFSO

Plus que jamais, la transition démographique traitée sous l'angle de la longévité révèle un enjeu majeur de citoyenneté permettant de sortir des tabous et du déni, et de recouvrer une capacité d'action et d'innovation sur un sujet essentiel du 21^e siècle, intime et universel.

FOCUS Des communes engagées, accélératrices de la stratégie commune

Pour ce troisième Grand débat, l'accent a été mis sur la répartition de l'offre de participation sur le territoire : 3 offres étaient proposées aux communes (les Veilleurs, les Observateurs et la diffusion de 5 films dans 7 des cinémas associatifs de la Métropole). Grâce à cette offre de proximité, toutes les communes ont émergé au Grand débat par la mise en place d'initiatives propres, par l'organisation de réunions publiques dédiées, ou encore en se faisant relais d'information et de mobilisation.

Les communes de la Métropole, largement investies sur cette question, ont participé à l'instruction des propositions du Grand débat. Chacune, en fonction de ses spécificités locales, de ses priorités et des actions qu'elle mène déjà, a proposé des engagements, ce qui en fait des territoires d'expérimentation et d'accélération de l'accompagnement de la transition démographique et du vieillissement de la population.

Les collectivités de l'agglomération sont attentives à la visibilité des aînés et considèrent que la retraite professionnelle n'est pas synonyme de retrait de la vie de la cité. Ainsi, les citoyens métropolitains seniors sont actifs et doivent pouvoir prendre part aux décisions qui les concernent.

Comme la Métropole, 6 communes sont engagées dans la démarche du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) afin de répondre de manière transversale aux défis de la transition démographique : Saint-Sébastien-sur-Loire (2016), Nantes (2017), Rezé (2017), Saint-Herblain (2018), La Chapelle-sur-Erdre (2020), Sautron (2020) ; Couëron et Carquefou rejoindront le réseau en 2022 ; d'autres se questionnent fortement sur le fait d'intégrer le réseau.

La démarche « Villes Amies des Aînés » offre l'opportunité de travailler en réseau, d'échanger des expériences et de bonnes pratiques ; elle permet de définir les besoins et d'adapter la politique à destination des personnes âgées, à l'aide d'un diagnostic - en 8 thématiques - qui se structure autour de l'espace public ; du transport et de la mobilité ; de l'habitat ; du lien social et de la solidarité ; de la culture et des loisirs ; de la participation citoyenne et de l'emploi ; de la communication et de l'information ; de l'autonomie, des services et des soins. La démarche peut aussi se décliner à l'échelle d'un quartier comme cela a été fait sur quelques quartiers de Nantes (Dervallières, Nantes Nord, Malakoff, Bellevue).

La forte adhésion des communes du territoire et de la Métropole au RFVAA en fait une spécificité territoriale au niveau national.

« Souvent, nous travaillons en interne et nous ne prenons pas le temps, ou nous ne l'avons pas, de pouvoir échanger avec d'autres élus, avec d'autres collègues et avec des services spécialisés sur une problématique. » Marie-Cécile GESSANT, Maire de Sautron.

« Dans le cadre du Grand débat, il serait important de pouvoir continuer à échanger, peut-être une fois par trimestre, pour pouvoir définir des plans d'action en commun selon des situations identifiées. » Sophie CHARTEAU, Présidente de l'association Manou Partages

250

participants
(ateliers et séminaires)

Près de 130

ENGAGEMENTS
de la Métropole
et 120 engagements
phares des communes

FOCUS Une gouvernance ouverte et partagée

Pour mettre en œuvre cette feuille de route partagée et poursuivre le processus d'élaboration d'une politique publique coconstruite et multi-partenariale, une gouvernance ouverte et délibérative spécifique sera mise en place.

L'instauration d'un tel modèle de gouvernance implique une responsabilité partagée du suivi des engagements, une animation transversale autant interne à la Métropole qu'externe (institutions/acteurs), une prise en compte du territoire à différentes échelles. Il s'agit de mettre en place les conditions d'une animation prenant en compte la complexité multi-acteurs et multidimensionnelle.

« Co-construire facilite les échanges, nous sommes confrontés aux mêmes problématiques mais soumis à des contraintes différentes. » Fabienne BOUCHENOIRE, Directrice du Service Social de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

Ainsi, cette gouvernance :

- assurera les missions de suivi des engagements pris par la Métropole dans une logique d'amélioration continue,
- produira un avis évaluatif annuel des avancées du territoire en matière de longévité en se référant au document cadre que constitue la feuille de route,
- rendra compte à l'ensemble des acteurs de la dynamique territoriale engagée,
- aura pour rôle d'acculturer le territoire aux enjeux du vieillissement de la population et de l'allongement de la vie, de repérer des initiatives, des expérimentations inspirantes.

Pour ce faire, un mandat sera confié par les élus à un groupe d'acteurs diversifiés pour garantir les missions ci-avant et rendre compte à l'ensemble des acteurs du territoire. La collectivité sera en charge de l'animation de cet espace.

La gouvernance ouverte s'inscrit et agit en complémentarité et en articulation avec les autres dispositifs métropolitains de pilotage technique et politique.

Envisager la gouvernance de cette Feuille de route en faisant confiance à la coopération entre les territoires et les différentes échelles d'action, ainsi qu'à la coopération entre les acteurs, confère une singularité forte à ce projet, une marque et un mode de faire spécifiques de notre territoire.

« Ces ateliers m'ont nourri mais s'entrecroisent également avec ce que nous faisons sur le terrain. » Philippe AUDUBERT, Élu délégué aux Personnes âgées et Prévention de la santé à Rezé

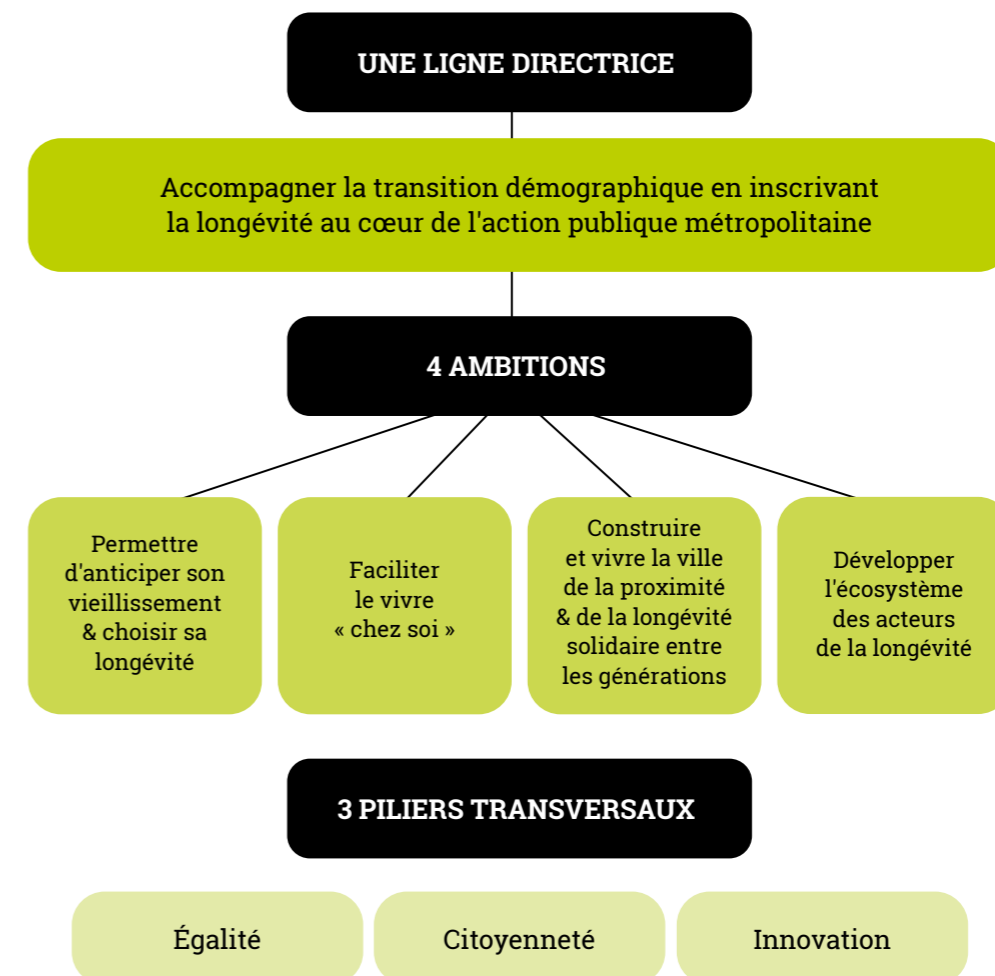
UNE FEUILLE DE ROUTE CO-CONSTRUITE AUTOUR DE 4 AMBITIONS ET 3 PILIERS TRANSVERSAUX

La Feuille de route Longévité métropolitaine prend appui :

- D'une part sur la coopération entre les territoires et les différentes échelles d'action (proximité, aménagement du territoire, etc.),
- D'autre part sur la coopération entre les acteurs.

Elle s'appuie également sur **5 principes fondamentaux** :

- La conviction que la longévité et le vieillissement concernent toutes les générations et tous les domaines de l'action publique,
- Une dimension opérationnelle,
- Une visée de cohésion sociale, de quotidienneté et de proximité,
- Un appui sur l'existant,
- Une gouvernance ouverte de la Feuille de route et une gouvernance politique des engagements de la Métropole.



Permettre d'anticiper son vieillissement & choisir sa longévité

La transition démographique implique de faire évoluer les pratiques en matière de Longévité pour passer d'une société qui soigne (« cure ») à **une société qui prend soin** (« care »). Il convient d'accompagner **l'anticipation des projets de vie** et de doter les habitant.e.s d'un ensemble de ressources susceptibles de les mettre **en capacité d'agir** sur leur existence et leur environnement.

Sensibiliser les habitant.e.s aux enjeux de la Longévité et **faciliter l'accès à l'information** sur les offres existantes sont des engagements clés pour vivre pleinement cette nouvelle tranche de vie.

La Métropole s'engage enfin à **lutter contre les inégalités en matière de Longévité**. En veillant à « aller vers » ceux qui restent en marge des dispositifs qui leur sont dédiés, en rendant visibles les invisibles et en luttant contre les inégalités de genre.

« Aujourd'hui, il y a une préparation à la retraite active mais pas à la vieillesse. Pourtant, il faut anticiper le troisième ou le quatrième âge, en sachant que ceux-ci n'interviennent pas au même âge en fonction des gens. » Georges HERVOUËT, Président de l'association Old'up Nantes

Faciliter le vivre « chez soi »

Chacun.e doit pouvoir vivre dans **un habitat qui incarne son projet de vie** et se sentir « chez soi » quel que soit son lieu de vie.

Celles et ceux qui souhaitent **vivre dans leur domicile** doivent pouvoir réaliser ce projet dans les meilleures conditions possibles, quels que soient leurs revenus ou lieux d'habitation. Chacun.e doit pouvoir trouver une solution pour faciliter le vivre « chez soi » : une offre de services à domicile diversifiée et flexible ; des solutions accessibles d'adaptation des logements aux besoins de la perte d'autonomie ; des innovations technologiques qui sécurisent et facilitent la vie quotidienne.

La Métropole souhaite accompagner les projets permettant à :

- Celles et ceux qui souhaitent vivre dans **un habitat accompagné, partagé, inséré dans la vie locale** (modèles des habitats dits « inclusifs ») de trouver une offre qui corresponde à leurs attentes, à proximité de leur bassin de vie d'origine,
- Celles et ceux qui s'orientent vers **un établissement médicalisé** de trouver des structures intégrées dans la ville, ouvertes vers l'extérieur, sur la « vi(II)e ».

Rester « chez soi » ne peut se limiter à la seule dimension du logement. L'environnement urbain est la continuité du domicile qui doit être pensé comme un « chez soi » augmenté.

Construire et vivre la ville de la proximité & de la longévité solidaire entre les générations

La **solidarité entre les générations est un pacte nécessaire** pour répondre à l'évolution démographique. Elle est une condition pour que chacun.e y trouve une place à l'image de son projet de vie. Ce défi sociétal est l'une des 4 ambitions majeures prise par la Métropole pour vivre autrement la longévité.

La crise sanitaire a montré que la solidarité entre les générations est mobilisable et qu'elle est porteuse de solutions qui contribuent à améliorer le quotidien des seniors, des jeunes, des étudiants. Chaque citoyen.ne, chaque commune, a son rôle à jouer pour faire de la ville un cadre bienveillant qui prend soin de ses aîné.e.s, sécurisant, adapté, où il fait bon vieillir et où chacun.e peut se déplacer, trouver des réponses à ses besoins à proximité.

Les aîné.e.s peuvent également tenir un rôle central dans **la transmission entre les générations**, car leur mémoire, leurs compétences, leur disponibilité, leur logement, sont de précieux atouts pour faire vivre l'Histoire des villes, relever le défi de l'éducation et du logement.

« Les personnes âgées ne sont pas une charge, elles sont une opportunité. » Docteur Vincent OULD AOUDIA, Président du Gérontopôle Pays de la Loire

Développer l'écosystème des acteur.rice.s de la longévité

La longévité est au cœur des politiques publiques portées par la Métropole : habitat, urbanisme, mobilité, médico-social, emploi, Économie Sociale et Solidaire, égalité, etc. La nécessité de **fluidifier la coordination des acteurs** est largement plébiscitée. Ici encore, la crise sanitaire a révélé les forces et les faiblesses de notre tissu. De plus en plus de communes de la Métropole nantaise s'engagent en tant que « **Villes Amies des Aînés** » et rassemblent les acteurs de la longévité autour d'un plan d'action partagé et transversal.

Les réseaux d'acteurs se renforcent pour **dépasser la logique de silo** entre les champs de la longévité. Ils s'organisent pour **proposer des réponses sur-mesure** adaptées aux besoins de chacun.e tout au long de son parcours ; pour mieux **couvrir le territoire** y compris dans les zones rurales ou péri-urbaines.

Dans cet environnement composite, **prendre appui sur l'existant** est une condition sine qua non pour développer l'écosystème des acteurs de la longévité.

« Étant une petite commune, nous avons besoin d'appuis sur des thématiques un peu plus ciblées car nous ne disposons pas forcément de personnel dans tous les domaines. » Fabienne BOUCHENOIRE, Directrice du Service Social de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UN PROJET DE TERRITOIRE ENGAGÉ, FAVORABLE À LA LONGÉVITÉ

Les ambitions et objectifs de cette Feuille de route permettent aujourd'hui de poser les fondements d'un positionnement d'une politique métropolitaine de la Longévité, d'énoncer 25 engagements à porter collectivement et des chantiers à ouvrir.

Cette Feuille de route engage les services de la Métropole dans la phase de mise en œuvre, en lien étroit avec les communes et les acteurs du territoire, sur la base des propositions issues du rapport final, notamment sur les volets habitat, aménagement urbain, mobilité, emploi et égalité, dont les effets levier ont été particulièrement mis en évidence dans les contributions au débat.

La longévité : nouvel enjeu de demain

La longévité est un défi majeur du 21^e siècle offrant des perspectives et des opportunités en termes de choix de vie et de vie quotidienne, et constituant une ressource pour l'avenir du territoire.

Pour un territoire engagé dans des politiques favorables à la longévité, plusieurs défis sont à relever :

- **renouveler le pacte entre les générations** : la longévité concerne toutes les générations. Les actions dans ce domaine doivent permettre de soutenir de nouvelles solidarités et coopérations entre les générations. Ce défi peut s'appuyer sur un modèle démographique métropolitain équilibré entre les différentes générations,
- **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes** dans leur rapport au vieillissement. Dans cette optique, des actions volontaristes doivent permettre de favoriser une égale liberté de choix de vie et de soutenir les professionnel.le.s de ce secteur, principalement les femmes,
- **lutter contre de nouveaux risques de vulnérabilité** avec une attention à porter à l'isolement et à la fracture numérique.

« Il est important que nous ayons demain une cartographie des acteurs du bien vieillir sur le territoire. Nous devons tous nous considérer comme les maillons d'une chaîne. Nous ne sommes pas du tout en concurrence, au contraire nous avons la volonté de partager. » Sophie CHARTEAU, Présidente de l'association Manou Partages

Les atouts du territoire métropolitain

La Métropole apparaît comme une bonne échelle pour soutenir des politiques publiques et des actions favorables à la longévité, en complément d'autres acteurs mobilisés sur le sujet.

Le Grand débat Longévité a mis en évidence plusieurs atouts du territoire :

- L'importance des **actions menées en proximité**, dans les communes, les quartiers, comme **facteurs d'inclusion et d'autonomie**. La proximité soutient les « circuits courts » de l'entraide, la mobilisation d'une citoyenneté active, un « chez soi » adapté par le maillage des services proposés,
- **Un renouvellement continu des acteurs et des générations** mobilisés pour porter les solutions de demain : l'Économie Sociale et Solidaire, les entreprises, les jeunes, les personnes âgées elles-mêmes, les aidant.e.s,
- Enfin, l'**effet levier des politiques publiques métropolitaines** et leur pertinence pour porter un projet de territoire de Longévité – combinant vie quotidienne et égalité – via les actions en faveur de l'habitat, des déplacements, de l'urbanisme, l'innovation, l'emploi, etc., et plus récemment les engagements de la Métropole en faveur d'une mission métropolitaine Territoire de Longévité et la **création d'une politique publique métropolitaine dédiée**.

« J'ai trouvé intéressant de pouvoir croiser avec d'autres regards, et que le sujet soit suffisamment vaste pour que l'on puisse rapidement porter des propositions. » Philippe AUDUBERT, Élu délégué aux Personnes âgées et Prévention de la santé à Rezé.

MODE D'EMPLOI DE LA FEUILLE DE ROUTE LONGÉVITÉ MÉTROPOLITAINE

Inscrire la Longévité au cœur de l'action publique métropolitaine, pour anticiper et accompagner la transition démographique, requiert d'avoir **une approche holistique, une vision à 360° des besoins et ressources du territoire**.

C'est pourquoi la Feuille de route a été co-construite en prenant en compte de :

- La **diversité des acteurs** : collectivités, institutions, acteur.rice.s privé.e.s, citoyen.ne.s,
- La **diversité des échelles d'action** : du micro (résidence, quartier, commune) au global (Métropole, territoires limitrophes),
- La **diversité des positionnements de la Métropole** : pilote, contributrice, stimulatrice, animatrice.

La collectivité n'a pas le monopole de l'action publique, elle n'énonce pas non plus ce qu'elle entend faire « pour » ou « à la place de ». **Nantes Métropole veut faire « avec ».**

« Lors de ce Grand débat, nous avons vraiment eu l'impression que Nantes Métropole essayait de faire « avec nous », et non pas uniquement « pour nous » » Georges HERVOUËT, Président de l'association Old'up Nantes.

La Feuille de route est un document de référence qui pose un cadre commun pour agir collectivement sur le territoire.

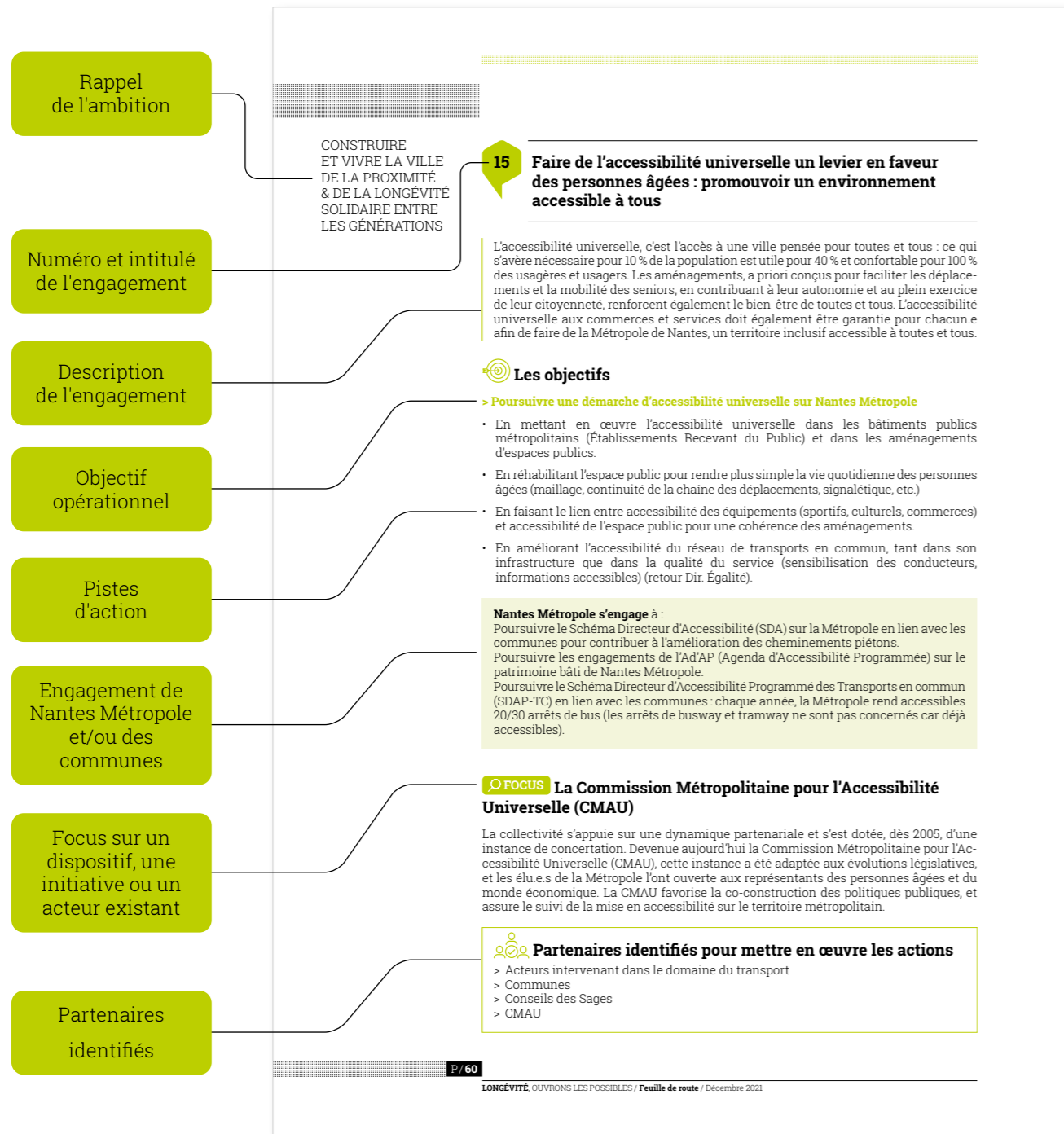
Sur la base de ce cadre commun, le travail de co-construction a permis d'**identifier des objectifs, il convient à chaque acteur qui le souhaite de s'en saisir.**

Pour répondre à ces objectifs et **comme premier niveau de réponse, Nantes Métropole s'engage à :**

- **Piloter des actions propres dans le champ de ses compétences** (habitat, emploi, développement économique, déplacements, espace public, développement urbain, numérique, santé, etc.) **en y associant les acteurs concernés,**
- **Contribuer aux actions portées par d'autres acteurs** en fonction de ses capacités à le faire,
- **Impulser des réflexions auprès des autorités compétentes**, cheffes de file notamment sur les sujets de l'isolement, des aidants, de l'habitat inclusif, des métiers du Grand Âge, etc.

La Feuille de route indique également **quelques engagements de communes à titre d'illustration, qui ne représentent pas l'exhaustivité des actions** qui seront menées par les collectivités pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population et de l'allongement de la vie.

Lecture d'une fiche engagement



25 ENGAGEMENTS POUR PASSER À L'ACTION

—
DÉCLINÉS EN 70 OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS

POUR LESQUELS NANTES
MÉTROPOLE PORTE 131
ENGAGEMENTS EN LIEN
AVEC SES POLITIQUES
PUBLIQUES

—

AMBITION 1

Permettre d'anticiper son vieillissement et de choisir sa longévité

- 1 Faciliter l'accès à l'information et améliorer l'accès aux droits**
 - Faire de l'information un enjeu démocratique fort en diffusant l'information sur l'offre existante aux différentes échelles de vie
 - Simplifier les démarches pour améliorer l'accès aux droits des seniors
- 2 Sensibiliser pour mieux prévenir**
 - Renforcer les actions de prévention auprès du plus grand nombre notamment via la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Loire-Atlantique, en adéquation avec les besoins du territoire
 - Définir une stratégie de recensement de l'offre de prévention sur le territoire métropolitain
 - Mener des campagnes de prévention sur les sujets permettant de valoriser et/ou favoriser la longévité des habitants de la Métropole et de participer au changement de regard
- 3 Détecter le plus tôt possible les situations de vulnérabilité pour prévenir les risques de diminution de l'autonomie**
 - Améliorer le processus de repérage des fragilités en s'appuyant sur les réseaux de professionnels qui interviennent à domicile, et les réseaux de proximité
 - Renforcer le dépistage pour anticiper l'évolution des besoins liés à la perte d'autonomie, et en faciliter l'accessibilité
- 4 Faciliter l'accès aux soins pour chacun.e et particulièrement pour les personnes les plus précaires**
 - Améliorer l'accès aux soins de ville pour lutter contre les inégalités territoriales
 - Soutenir le développement des innovations en particulier des filières « santé et numérique » et « santé et alimentation »
 - Promouvoir les productions locales et le Zéro Pesticide pour une alimentation plus saine
- 5 Anticiper l'arrivée de nouvelles formes de précarité**
 - Soutenir les stratégies de lutte contre la pauvreté
 - Lutter contre toutes les formes de précarité, y compris la précarité énergétique qui touche aussi le public senior
 - Rendre les offres de services plus accessibles aux seniors ayant un revenu modeste
- 6 Rendre visibles les invisibles et lutter contre les inégalités de genre**
 - Faciliter l'intégration des personnes vieillissantes ayant un mode de vie spécifique
 - Améliorer la coordination des acteurs autour des personnes vieillissantes ayant un mode de vie spécifique
 - Lutter contre les inégalités de genre en veillant particulièrement aux droits des femmes
- 7 Prendre en compte les nouvelles aspirations liées à la longévité et à la fin de vie**
 - Sensibiliser à la primauté du choix de la personne et à son respect, sa prise en considération
 - Accompagner le processus d'allongement de la vie et préparer la retraite
 - Accompagner la fin de vie
 - Innover par des services funéraires et des cimetières répondant aux nouvelles aspirations des habitant.e.s de la Métropole

AMBITION 2

Faciliter le vivre « chez soi »

- 8 Accompagner le soutien à domicile quel qu'il soit**
 - Accompagner les citoyens pour un « chez soi » qui avance avec soi
 - Faciliter l'accès aux logements adaptés
 - Faciliter l'accès, l'acquisition et la prise en main des aides techniques et technologiques
 - Accompagner le développement des dispositifs innovants liés à l'habitat
 - Renforcer et diversifier l'offre existante des services à domicile
- 9 Inventer, diversifier et développer de nouveaux modes d'habiter**
 - Faciliter le parcours résidentiel des seniors, particulièrement dans le parc social
 - Améliorer les logements anciens pour faciliter sa longévité « chez soi »
 - Organiser le développement de l'offre d'habitats seniors sur le territoire
 - Soutenir les nouvelles formes d'habitats et d'habiter
- 10 Soutenir les proches aidants**
 - Améliorer l'accès à l'offre de soutien, notamment par son maillage territorial
 - Renforcer les offres existantes et en projet
 - Lutter contre les risques d'épuisement des aidants
 - Participer à renforcer la coordination des acteurs autour de l'offre de répit
- 11 Soutenir les aidants professionnels et valoriser les métiers et formations du Grand Âge**
 - Permettre l'accès à la formation
 - Reconnaître et valoriser les métiers intervenant autour de la longévité
 - Créer des passerelles entre aidants professionnels et les proches aidants
- 12 Accompagner les modèles de l'« EHPAD de demain »**
 - Accompagner les réflexions sur le redéploiement des places dans les projets de transformation
 - « Ouvrir » les EHPAD vers l'extérieur : loisirs, services publics, tiers-lieux, soins
 - Développer les « EHPAD ressources » (offre médico-sociale intégrée, répit, offre hors les murs)
 - Améliorer l'accès aux soins dans les établissements
 - Améliorer la qualité de vie en EHPAD

AMBITION 3

Construire et vivre une ville de la proximité & de la longévité solidaire entre les générations

13 Poursuivre la "fabrique de la ville" dans une approche bienveillante, adaptée et sécurisée

- Développer les aménagements urbains adaptés à la diminution de l'autonomie
- Développer un modèle de la ville avec une forte dimension sociétale et prenant en compte les nouveaux usages
- Développer une ville de la proximité, notamment en s'appuyant sur le concept de la ville du 1/4 d'heure

14 Penser aussi la ville comme un lieu de rencontres, de loisirs et de bien-être

- Aménager la ville avec des lieux de vie accessibles et propices aux rencontres et y proposer des offres dédiées aux seniors qui participent à maintenir le lien social
- Rendre l'offre de loisirs et de bien-être intégrée à la ville accessible aux seniors

15 Faire de l'accessibilité universelle un levier en faveur des personnes âgées : promouvoir un environnement accessible à tous

- Poursuivre la démarche d'accessibilité universelle sur Nantes Métropole

16 Systématiser le recours à l'expertise d'usage

- Renforcer la place de l'expertise d'usage dans les projets d'urbanisation et d'aménagement de la Métropole

17 Encourager le développement d'une offre alternative aux transports en commun

- Développer les solutions qui permettent de réaliser des mini-trajets : domicile-arrêt de transports en commun/domicile-commerces, services, équipements
- Soutenir les acteurs qui proposent des solutions solidaires : engager des réflexions intercommunales par territoire de vie
- Mieux concilier les différents modes de déplacements et les espaces urbains

18 Développer une offre de mobilité adaptée

- Adapter les nouveaux usages en matière de mobilité
- Développer des initiatives qui participent à rendre les transports en commun plus sécurisés et plus confortables pour les personnes en perte d'autonomie

19 Créer de nouvelles coopérations et solidarités entre les générations

- Soutenir les actions de transmission entre les générations et favoriser les échanges non monétaires de services intergénérationnels
- Soutenir le changement de regard sur la vieillesse
- Renforcer la mixité intergénérationnelle en accompagnant les projets pour une Métropole du bien habiter ensemble
- Valoriser l'utilité des seniors

20 Prévenir et lutter contre les risques d'isolement

- Renforcer les initiatives qui participent à maintenir le lien social
- Renforcer les actions qui participent à « aller vers » les personnes isolées

21 Promouvoir l'engagement citoyen et renouveler les formes de bénévolat

- Renforcer les actions citoyennes et bénévoles en ville et dans les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) pour recréer du lien

22 Faciliter et accompagner l'accès et l'usage du numérique

- Faciliter l'accès aux équipements, l'utilisation et la prise en main des outils numériques pour lutter contre la fracture numérique
- Sensibiliser aux nouveaux usages du numérique

AMBITION 4

Développer l'écosystème des acteurs de la Longévité

23 Favoriser les synergies entre les acteurs de la Longévité

- Équilibrer le maillage territorial de l'offre dédiée aux seniors pour garantir le libre choix du bénéficiaire
- Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs des champs sociaux, sanitaires, médico-sociaux, vers une complémentarité des interventions pour une prise en charge globale de la personne
- Développer les relations hors Métropole avec les territoires voisins, notamment à travers l'Alliance des Territoires

24 Soutenir les communes souhaitant s'engager dans la démarche du Réseau Francophone « Villes Amies des Aînés » (RFVAA)

- Capitaliser sur les expériences menées par les communes déjà investies dans la démarche
- Accompagner les villes qui souhaitent adhérer au réseau francophone « Villes Amies des Aînés »
- Valoriser la démarche collective de Nantes Métropole

25 Développer la coordination territoriale des acteurs de la longévité autour des parcours individuels

- Travailler à la définition de la fonction « référent de parcours »
- Fluidifier la coordination entre les acteurs en lien avec la personne âgée

PERMETTRE D'ANTICIPER SON VIEILLISSEMENT ET CHOISIR SA LONGÉVITÉ

1 Faciliter l'accès à l'information et améliorer l'accès aux droits

L'accès à l'information sur l'offre existante est apparu comme une attente majeure exprimée tout au long des travaux de co-construction de la Feuille de route Longévité métropolitaine. La lisibilité de l'offre est un sujet qui concerne aussi bien les acteurs de la longévité que les habitants et leurs proches concernés par les enjeux liés à l'allongement de la vie. Ce sujet transversal est au cœur de toutes les thématiques qui impliquent des offres de services à domicile ou en ville ; il s'illustre notamment dans les projets de renouvellement urbain des Quartiers Politique de la Ville dont Nantes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage.

La Métropole de Nantes s'engage à répondre à l'enjeu démocratique de l'accès à l'information. Elle a un rôle à jouer en participant à rendre l'information accessible et lisible à tous ainsi qu'en simplifiant les démarches pour améliorer l'accès aux droits afin de lutter contre le non-recours.

Les objectifs

> Considérer l'information comme un enjeu démocratique fort en diffusant l'information sur l'offre existante aux différentes échelles de vie

Pour que la Métropole nantaise soit une Métropole protectrice et solidaire, nous devons collectivement augmenter le pouvoir d'agir des habitants sur leur processus de longévité afin que chacun.e puisse penser et anticiper son vieillissement.

Pour ce faire, **Nantes Métropole s'engage** :

- Via le pacte de coopération et de solidarité métropolitaines, à structurer l'offre et le soutien aux communes en matière de services à la population et relations aux usagers.
- À renforcer la lisibilité de l'offre via les outils de la Métropole et en particulier les CLIC métropolitains (Centres Locaux d'Informations et de Coordination) comme guichets d'accueil, d'information et de coordination pour les personnes âgées et leur entourage, ainsi que pour les professionnel.le.s, donner à voir également les actions des communes en matière d'information, sensibilisation et prévention.
- À faciliter la connaissance des initiatives, actions portées par les acteur.ri.ce.s du territoire dans le champ de la longévité auprès des habitant.e.s et des professionnel.le.s.
- À poursuivre et encourager la production d'outils et de supports de communication permettant un meilleur accès à l'information de proximité (utilisation d'encarts faciles à lire et à comprendre, mise en place d'une signalétique universelle lors des événements, optimisation des plateformes numériques – ergonomie, colorimétrie –, version audio et braille des magazines institutionnels, présence d'interprètes pour les personnes ne parlant pas ou peu le français).
- À renforcer le rôle de la Maison de l'Habitant comme pôle ressources d'informations et de conseils aux particuliers pour toute question en matière de logement et d'habitat sur la Métropole nantaise.

La commune de Nantes s'engage à :

- Mettre en œuvre une démarche pour faciliter la lecture et l'accès aux supports d'informations sur les événements et services nantais (2022/2023), notamment en termes d'offre de prévention et de lien social.

- Créer une Maison de la Longévité et des Générations d'ici la fin du mandat : lieu ressources pour les usagers et les professionnels avec un guichet unique de prestations et d'offres de services en direction des seniors. Elle s'appuiera sur un réseau de proximité (établissements, lieux de vie sociale, maisons et mairies de quartier, etc.)

La commune d'Orvault s'engage à ouvrir en 2022 un Espace France Services intégrant l'offre en direction des seniors.

La commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu s'engage à diffuser auprès des seniors les informations relatives aux modes d'habitat alternatifs tels que l'habitat partagé, la colocation seniors, etc. et à faire connaître les associations qui les mettent en œuvre.

La commune de Vertou s'engage, en lien avec les partenaires, à diffuser en 2022 un guide pratique seniors recensant les contacts utiles dans le champ du Bien Vieillir. La commune s'engage également à intégrer dans la démarche d'inclusion numérique l'accès aux droits et démarches pour les seniors, et à garantir l'accessibilité non numérique des dispositifs de concertation et consultation citoyenne.

> Simplifier les démarches pour améliorer l'accès aux droits des seniors

Nantes Métropole s'engage à :

- Élaborer une Charte de la relation aux usagers à compter de 2023 pour améliorer et garantir l'accueil et les réponses aux habitants dans les mairies, maisons de quartier, mairies annexes, et par courrier, téléphone, mail, réseaux sociaux.
- Participer, aux côtés des autorités compétentes, à la simplification des démarches autour des prestations liées à la perte d'autonomie (ex : reconnaissance mutuelle des évaluations Plan d'Accompagnement Personnalisé Carsat/APA en partenariat avec le CD44, la Carsat et les CLIC).
 - Dossier unique pour l'utilisateur porté par le CD44 selon la parution de la réglementation (circulaire État/CNSA) 2022 et dématérialisation du dossier unique « e-services » 2022/2023.
 - Mise en œuvre de « Via Trajectoire Grand Âge » : dossier unique pour les EHPAD et résidences autonomie. Déploiement à partir de fin 2021, en lien avec le GCS e-Santé (Groupement de Coopération Sanitaire).

La commune de Bouaye s'engage à garantir à tous les seniors boscéens n'étant pas à l'aise avec les démarches numériques, un accueil humanisé et un accompagnement pour les démarches en ligne rendues obligatoires par certaines administrations.

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage, dans le cadre du développement de son accueil social universel, à informer et orienter les seniors sur leurs droits.

FOCUS Les CLIC métropolitains

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sont des guichets uniques de proximité dont le rôle est de conseiller, informer et orienter les personnes âgées de plus de 60 ans, leur famille ainsi que l'ensemble des professionnel.le.s intervenant auprès de la personne âgée.

Depuis décembre 2016, suite à un transfert de compétences dans le cadre de la loi NOTRe du CD44 vers Nantes Métropole, la Mission Territoire de Longévité de Nantes Métropole coordonne et finance les 8 CLIC suivants : Nantes Entour'âge, Loire Acheneau, Loire et Erdre, Couëron-Sautron, Orvault-La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières-Rezé, Indre-Saint-Herblain et Villes Vill'âges.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : ARS, CD44, CLIC, Maison de l'Habitant, communes, CLIC
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat
- > Acteurs intervenant dans le secteur médico-social
- > Caisses de retraite, retraites complémentaires et mutuelles

2

Sensibiliser pour mieux prévenir

Les actions de sensibilisation et de prévention pour un « mieux vieillir » constituent un levier d'action puissant pour améliorer les conditions de vie tout au long de sa longévité. La préservation de la santé devient un enjeu social dans un contexte de transition démographique ; elle accompagne une modification des comportements en préconisant de bonnes pratiques et fait advenir la santé comme un capital à préserver et faire fructifier. Cette nouvelle culture de la prévention de l'allongement de la vie contribue à faire évoluer les représentations de la vieillesse et permet de favoriser, au-delà du sujet de l'espérance de vie, une autonomie et une intégration sociale préservées.

Les objectifs

> **Renforcer les actions de prévention auprès du plus grand nombre, notamment via la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) de Loire-Atlantique, en adéquation avec les besoins du territoire**

Nantes Métropole s'engage à développer une stratégie de prévention métropolitaine coordonnée à destination des plus de 60 ans en adéquation avec les besoins du territoire, aux côtés du CD44 et des membres de la CFPPA de Loire-Atlantique, en lien avec les communes et CLIC, à échéance fin 2022.

La commune de Brains s'engage à développer, en co-construction, tous les ans, une thématique autour de la santé, en lien avec les habitants et les associations.

La commune de Sainte-Luce-sur-Loire s'engage à conforter les liens avec les acteurs associatifs locaux et à « faire passerelle » avec les associations en termes d'animations seniors pour développer les actions de prévention.

> **Définir une stratégie de recensement de l'offre de prévention sur le territoire métropolitain**

> **Mener des campagnes de prévention sur les sujets permettant de valoriser et/ou favoriser la longévité des habitant.e.s de la Métropole et de participer au changement de regard**

La commune de Nantes s'engage, à travers l'évaluation participative et le dialogue citoyen de la démarche « Villes Amies des Aînés », à participer de manière transversale et partagée à la lutte contre l'âgisme et au changement de regard.

FOCUS La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Loire-Atlantique (CFPPA)

C'est l'un des dispositifs phares institués par la loi n°2015-1776 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre d'une stratégie commune.

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pilote et anime les CFPPA au niveau national et confie leur animation territoriale aux départements. Suite au transfert de compétences en matière de politique relative à la gérontologie dans le cadre de la loi NOTRe, Nantes Métropole co-préside la CFPPA aux côtés du Conseil Départemental de Loire-Atlantique. La vice-présidence est assurée par l'Agence Régionale de Santé. Les autres membres de la CFPPA sont l'Assurance Maladie, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'AGIRC ARRCO, la Mutualité Française, la Mutualité Sociale Agricole, le Régime Social des Indépendants, l'Assurance Retraite, la CARENE (Saint-Nazaire agglomération), la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, l'Association des Maires de France.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) en 2019, la Conférence des Financeurs a une formation spécifique pour traiter de la question de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Présidée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Nantes Métropole est membre de cette conférence.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : CD44, CFPPA, communes, ARS, CLIC
- > Caisses de retraite, retraites complémentaires et mutuelles
- > Acteurs intervenant dans les secteurs du sanitaire, social et du médico-social/ Union Départementale des Associations Familiales

3

Détecter le plus tôt possible les situations de vulnérabilité pour prévenir les risques de diminution de l'autonomie

Repérer les situations de vulnérabilité est un engagement déterminant pour anticiper l'évolution des besoins et mettre en place des services adaptés, notamment dans les Quartiers Politiques de la Ville. Ces actions participent à limiter les situations qui risquent de créer une rupture dans le mode de vie de la personne et peuvent précipiter une perte d'autonomie. Il existe une importante diversité d'acteurs en première ligne du repérage des fragilités : les CLIC, les aides à domicile, les pharmaciens, les médecins traitants, les gardiens d'immeubles, les CCAS, les travailleurs sociaux, etc. La Métropole s'engage à impulser une réflexion commune du repérage des fragilités et à renforcer le dépistage, en lien avec les actions menées par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et le CHU de Nantes, pour permettre une prise en charge plus précoce, plus efficace et plus adaptée à chaque situation. Ce dernier objectif est également porté par le Projet Régional de Santé.

Les objectifs

> Améliorer le processus de repérage des fragilités en s'appuyant sur les réseaux de professionnel.le.s qui interviennent à domicile et dans les réseaux de proximité

- En partageant des outils simples pour objectiver les fragilités et créer une culture commune du repérage des fragilités (grilles faciles à utiliser et à partager).
- En sensibilisant les professionnel.le.s de première ligne aux pathologies liées à l'âge et au repérage des fragilités (commerçants, professionnels du domicile, pharmaciens, mairies, etc.)

Nantes Métropole s'engage à porter une réflexion à l'échelle de la Métropole sur le repérage des personnes âgées fragiles en s'appuyant sur les réflexions et recherches déjà en cours (ex : programme ICOPE Pays de la Loire porté par le Gérontopôle des Pays de la Loire, les Groupements Hospitaliers de Territoire des départements 44 et 49, et de l'inter Union Régionale des Professionnels de Santé libéraux), et avec la contribution du CD44 ainsi que l'ensemble des acteurs concernés. En complément, l'ARS propose de sensibiliser les professionnel.le.s de premier recours pour diffuser, en temps utile, l'action de Nantes Métropole en matière de repérage.

La commune de Nantes s'engage à expérimenter, en 2022, une grille d'analyse pour repérer les fragilités auprès des différents publics seniors accompagnés par la Direction Parcours de Vie des Aînés (registre personnes vulnérables, bien vieillir, Logements bleus, etc.) et à partager les outils de repérage et de veille.

> Renforcer le dépistage pour anticiper l'évolution des besoins liés à la perte d'autonomie, et en faciliter l'accessibilité (bilan gériatrique, bilan neurologique, tests vue, ouïe, etc.)

Nantes Métropole s'engage à partager les initiatives et les dispositifs favorisant l'accompagnement et la prévention auprès des personnes âgées, notamment ceux qui visent l'amélioration de la coordination entre le secteur hospitalier et tous les professionnel.le.s de santé en ville autour du dépistage y compris itinérant (Équipe Mobile Gériatrique Territoriale du CHU de Nantes).

FOCUS CHU de Nantes - Équipe Mobile Gériatrique Territoriale

Mise en place en avril 2021, la nouvelle Équipe Mobile Gériatrique Territoriale (EMGT), portée par le CHU de Nantes, avec le soutien de l'ARS Pays de la Loire et de la Ville de Nantes et en partenariat avec Nantes Métropole, intervient sur le territoire métropolitain pour apporter un appui aux médecins traitants en leur offrant un accès facilité à un suivi et à une expertise gériatrique.

Cette équipe assure des évaluations gériatriques permettant de dépister des fragilités et apporte des conseils thérapeutiques de prévention et d'orientation du bénéficiaire. Elle permet par ailleurs à tous les médecins de ville de bénéficier d'une expertise téléphonique gériatrique. L'équipe propose également des suivis post-urgence au domicile des patients de plus de 75 ans. Enfin, un.e travailleur.euse social.e intervient en cas de besoin pour orienter et accompagner les personnes vers des ressources sur le maintien à domicile et l'accès aux droits.

Ce nouveau dispositif extrahospitalier contribuera également à l'amélioration des liens ville-hôpital dans le parcours des patients âgés, tant en amont qu'en aval des prises en charge hospitalières.

FOCUS Le programme ICOPE (Integrated Care for Older People)

En vue de renforcer la prévention de la perte d'autonomie à partir de 70 ans, une expérimentation nationale est engagée autour d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge à partir de la démarche ICOPE de l'OMS.

Sur la base du constat d'un fonctionnement encore trop centré sur une approche sanitaire des personnes âgées, le concept de fragilité a été développé mais il reste mal appréhendé. ICOPE vise la prévention du déclin fonctionnel en amont de la fragilité, un suivi dans le temps, et cherche à développer l'implication des personnes âgées elles-mêmes dans l'auto-évaluation, aux côtés des aidants, professionnel.le.s de la santé et aides à domicile.

ICOPE s'appuie sur une application digitale téléchargeable dont la démarche est centrée sur les 5 grandes fonctions déterminantes pour l'autonomie de la personne : la locomotion, l'état nutritionnel, la santé mentale, la cognition et les capacités sensorielles. Une évaluation complémentaire porte sur l'environnement physique et social. Des outils de dépistage et d'évaluation, un algorithme définissant la conduite à tenir et des messages d'information sont proposés pour chaque dimension. Un support numérique permet un recueil de données en temps réel, facilite le partage d'informations et le suivi.

La candidature du consortium¹ « ICOPE Pays de la Loire » a été sélectionnée dans le cadre de l'AMI « Expérimentation nationale d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge » lancé par le Ministère des Solidarités et de la Santé et la CNAM, dans l'objectif du déploiement d'ICOPE.

Source : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire – présentation du programme ICOPE – table ronde 28 avril 2021

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : CD44, CLIC, Inter URPS des Pays de la Loire, GHT 44 ET 49, Gérontopôle, ARS
- > Acteurs intervenant dans les secteurs du sanitaire, social et médico-social, ergothérapeutes
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat

¹ consortium composé de l'Inter URPS des Pays de la Loire, des GHT 44 et 49, du Gérontopôle des Pays de la Loire

Faciliter l'accès aux soins pour chacun.e et particulièrement pour les personnes les plus précaires

Comparativement à d'autres régions, la densité médicale est relativement correcte sur le territoire métropolitain. Pourtant, selon les infra-territoires, cette densité n'est pas homogène et implique de travailler à un meilleur accès aux soins pour tous. La Métropole s'engage aux côtés de l'ARS Pays de la Loire qui porte également cet objectif dans son projet régional de santé. La Métropole souhaite améliorer le maillage territorial de l'offre de soins présente sur le territoire en encourageant notamment l'implantation des MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles) ou toute forme d'exercice collectif de projet de santé, pour que chacun.e puisse trouver une offre de soins de premier recours en proximité. Elle soutient aussi les filières : « santé et numérique » et « santé et alimentation ». Elle a pour ambition de concevoir une politique publique volontariste de santé (santé environnementale, prévention, accès aux soins) qui inclut également un accès à une alimentation saine issue de productions locales.

Consciente que la précarité sociale et financière et/ou les modes de vie spécifiques peuvent limiter l'accès aux soins, la Métropole sera vigilante à soutenir des projets accessibles financièrement, y compris aux personnes ayant des revenus modestes.

Les objectifs

> Améliorer l'accès aux soins de ville pour lutter contre les inégalités territoriales

Nantes Métropole s'engage à :

- Mettre en place, en lien avec l'Observatoire Régional de Santé (étude sur la démographie médicale à paraître à l'automne 2021) et le CHU, un outil d'observation des déterminants de la santé, incluant un focus à l'échelle métropolitaine sur l'état de santé des seniors et l'offre de soins dédiée. Cet outil permettra de déterminer les besoins en termes d'aménagement urbain, d'accès aux soins, etc. Le CHU et NM ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la création de cet outil dont les premières productions sont attendues pour 2023.
- Favoriser les liens entre acteurs du sanitaire et acteurs du social et médico-social via la création d'une organisation territoriale métropolitaine du DAC départemental (Dispositif d'Appui à la Coordination) dans le cadre d'un GCSMS avec le CHU et la Ville de Nantes (2022).
- Accompagner l'installation de médecins et professionnel.le.s de santé, en lien avec les autorités compétentes, dans les quartiers et territoires susceptibles d'une forte croissance démographique ou qui sont sous-dotés en offre de soins (cf. étude de l'Observatoire Régional de Santé à paraître à l'automne 2021). 3 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et 2 centres de santé sont accompagnés par la Métropole dans des Quartiers Politique de la Ville : Bellevue (livraison 2022), Nantes Nord et Breil (livraisons 2023), Bottière, Rezé Château.
- En lien avec le futur CHU sur l'Île de Nantes, créer un Hall Santé : structure hospitalière « hors les murs » et espace ressources de promotion de la santé pour accompagner les professionnels du CHU, les libéraux, les Maisons de Santé, etc. mais également les patients dont les seniors (notamment en amont et en aval des hospitalisations afin d'accroître la prévention). Cet espace se veut par ailleurs ouvert sur la ville et la Métropole : expositions, conférences, formations, etc.

La commune de Nantes s'engage à poursuivre le déploiement des médiateurs de santé déjà présents sur Nantes Nord, Bellevue et Breil (depuis mars 2020), l'Île de Nantes (depuis mai 2021). Après un diagnostic réalisé en lien avec les associations et acteurs de ces quartiers, ils portent des démarches « d'aller vers » les personnes isolées ou en rupture de parcours de soins. Un marché a été passé avec l'association Les Forges Médiation.

La commune Saint-Jean-de-Boiseau s'engage à mettre en place une Maison de Santé pour faciliter davantage l'accès aux soins médicaux et dentaires.

La commune de Bouaye s'engage, dès 2021, à proposer une offre de mutuelle communale de santé

> Soutenir le développement des innovations en particulier des filières « santé et numérique », « santé et alimentation »

Nantes Métropole s'engage à :

- Accompagner les entreprises dans la création de projets autour du « care » via la Creative Care Factory.
- Créer un collectif d'acteurs autour des enjeux de la santé (ex. : projets Station S et Living Lab Santé Nantes), soutien aux projets de recherche, d'innovation et de développement économique de la filière santé.
- Suivre les travaux du Comité Prospective et Économie, des différents « collèges » et ateliers collaboratifs du Gérontopôle Pays de la Loire : « Silver Eco », accès aux soins (programme de recherche ACOPA : AAccessibilité et Opportunité de soins des Personnes Âgées), nutrition/dénutrition, etc.
- Proposer au programme des Assises Territoriales de l'Agro Écologie et de l'Alimentation Durable en septembre 2022 que soit organisé un focus sur l'alimentation et la nutrition des seniors dans les PAT (Programmes Alimentaires Territoriaux).
- Accueillir le colloque européen « NutrEvent » (Bien-Être, Bien Vivre, Bien Vieillir en 2022).

> Promouvoir les productions locales et le Zéro Pesticide pour une alimentation plus saine

- En faisant de la Métropole un territoire Zéro Pesticide via l'accompagnement à la transition vers une agriculture bio et paysanne.
- En soutenant les porteurs de projet de l'Économie Sociale et Solidaire et les restaurateurs engagés.
- En accompagnant les changements de pratiques en matière d'alimentation : l'accès à une alimentation bio et locale, pour toutes et tous.

Nantes Métropole s'engage, dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire de Territoire), à :

- Déployer la démarche VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) sur la Métropole, notamment dans les Quartiers prioritaires Politique de la Ville, et analyser les profils des adhérents (dont les tranches d'âge).
- Étudier les modalités de réalisation d'un état des lieux de l'organisation de la restauration collective en général, avec un focus sur les publics seniors (restauration en établissements, à domicile via la livraison de repas, Restaurants Intergénérationnels) : unités de production, approvisionnement, préparation, gestion des déchets, gaspillage alimentaire, qualité des repas, techniques culinaires, etc. complété par une démarche de « benchmark » (recherche et analyse comparative avec d'autres collectivités) dans le cadre d'une notion de « prise en soin par l'assiette » et de lutte contre la dénutrition.
- Explorer les possibilités d'ajuster les défis citoyens de la transition écologique, notamment sur la thématique alimentation (focus seniors) : identifier les actions intergénérationnelles, les liens avec la santé (problématique de la dénutrition chez les seniors), les ajustements à apporter pour mieux mobiliser les seniors le cas échéant.

La commune de Couëron s'engage, à horizon 2023 et en lien avec le PAT métropolitain à renforcer la qualité de la restauration collective (y compris en EHPAD) : 70 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale ou labels de qualité d'ici à la fin du mandat.

La commune de La Chapelle-sur-Erdre s'engage, d'ici à 2026, à intégrer 100 % de produits bio et locaux en circuit court dans la restauration collective, notamment dans le portage de repas à domicile.

La commune de Sautron s'engage à créer un lieu de maraîchage municipal permettant d'alimenter la restauration municipale, notamment en direction des personnes âgées.

La commune de Vertou s'engage, dans le cadre de sa démarche "Agricultivons !", pour le maintien et le développement de l'agriculture et du projet de cuisine centrale mutualisée, à mettre en lien les bénéficiaires de portage de repas et ceux de l'Épicerie Solidaire avec les producteurs locaux.

La commune de Rezé s'engage à poursuivre l'offre de portage de repas proposé par le CCAS en partenariat avec l'ESAT du Landas, avec une cuisine proposée faite maison, privilégiant les circuits courts et avec le développement de l'utilisation de produits bio.

FOCUS La Creative Care Factory

La Creative Care Factory a été inaugurée le 11 mai 2017 à l'initiative de la SAMOA et d'Harmonie Mutuelle. Elle accueille 10 start-up ayant des projets innovants pour agir dans le domaine de la santé, du bien-être et du mieux vivre, que sont : Digisanté, Pulsio Santé, Mobidys, Atmotrack, Directosante, Wello, Team Officine, My Welper, Benevolt et Recipro-cite. Ces start-up bénéficient d'un local mais également d'un accompagnement sur mesure, d'une mise en relation avec des experts d'Harmonie Mutuelle, et d'un prêt de démarrage de 7 500 €.

FOCUS Le Contrat Local de Santé 2 Ville de Nantes – 2019 / 2024

Le Contrat Local de Santé (CLSa) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet la rencontre du projet porté par l'ARS avec les aspirations des collectivités territoriales, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations et au cœur des territoires. Il est ainsi signé par l'ARS, la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le CD44, la Préfecture 44, le CHU, la CPAM, le CCAS de Nantes, la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale 44.

Le premier CLSa de la ville a couvert la période 2012/2019 ; le CLSa 2 porte sur les années 2019 à 2024 et s'articule avec le Programme Régional de Santé et les autres plans, programmes et démarches relatifs à la jeunesse, la nutrition, l'addiction, la santé environnementale, la santé mentale, la précarité, l'école inclusive, les personnes âgées, la politique de la ville, ainsi qu'avec les différents plans métropolitains (ex. : Projet Alimentaire Territorial, Plan Climat Air Énergie, etc.)

Le CLSa2 comporte un axe socle (garantir une gouvernance dynamique appuyée sur une observation partenariale et une communication) et 5 axes thématiques dont l'un dédié aux seniors - « Favoriser le bien vieillir des personnes âgées » - avec 3 actions :

- Un parcours santé coordonné pour les personnes âgées à domicile : évaluer l'expérimentation du parcours de santé coordonné lors du premier CLSa (pour les occupants de 150 logements situés à proximité des établissements d'hébergement personnes âgées gérés par la Ville) et fixer ses modalités d'évolutions.
- Un accompagnement des parcours des personnes âgées présentant des troubles psychiques pour limiter les risques de rupture, en articulant les prises en charge sanitaire et sociale.
- La prévention de la perte d'autonomie pour favoriser l'accès aux actions de prévention (améliorer l'offre d'actions, construire une stratégie commune, favoriser l'implication de nouveaux acteurs).

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : ARS, CD44, CHU, AURAN, ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), VAN (Voyage À Nantes), DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- > Acteurs intervenant dans les secteurs du sanitaire et du social
- > Caisses de retraite, retraites complémentaires, mutuelles
- > Terres en Ville

5

Anticiper l'arrivée de nouvelles formes de précarité

« Non, tous les seniors ne roulent pas sur l'or » rappelle une étude de l'AURAN (mai 2019). Les contributions au Grand débat ont montré que la vieillesse n'était pas tant un déclencheur qu'un accélérateur d'inégalités cumulées tout au long de la vie. La pauvreté est une réalité qui touche plus de 9 000 ménages de plus de 60 ans dans la Métropole nantaise (21%). Plusieurs risques ou vulnérabilités sont désormais à prendre en compte. Ils pointent l'arrivée de nouvelles formes de précarité financière et/ou sociale liées notamment à des parcours de vie discontinus, ponctués de ruptures. L'enjeu d'une longévité inclusive est alors de permettre aux personnes vieillissantes d'exercer une citoyenneté pleine et entière donnant l'opportunité à chacun.e d'exprimer sa volonté, ses besoins et ses attentes tout en restant maître de sa propre vie le plus longtemps possible. Les gains d'espérance de vie ne doivent pas s'accompagner d'une précarisation croissante des personnes vieillissantes.

Les objectifs

> Soutenir les stratégies de lutte contre la pauvreté

Nantes Métropole s'engage à être en accompagnement des plans nationaux et à assurer une déclinaison territoriale des dispositifs concernés.

La commune de Vertou s'engage à étudier l'intérêt d'une mutuelle communale pour faciliter l'accès aux soins (échéance 2024).

> Lutter contre toutes les formes de précarité y compris la précarité énergétique qui touche aussi le public senior

Nantes Métropole s'engage à :

- Traverser le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME), à poursuivre les visites Énergie-Slime au domicile des ménages les plus modestes de la Métropole (propriétaires occupants, locataires du parc privé et social) afin d'établir un diagnostic sociotechnique du logement (identification des économies d'énergie et d'eau pouvant être réalisées selon les habitudes de consommation, les équipements présents, l'état du bâti), délivrer des conseils personnalisés et orienter les ménages vers les solutions les plus adaptées en passant le relais aux partenaires locaux. Ces prestations sont gratuites pour les ménages. Depuis octobre 2021, SLIME dispose d'un guichet unique à la Maison de l'Habitant.
- Aider au paiement des factures d'énergie ou au remplacement des équipements pour les foyers les plus modestes avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL).
- Financer les travaux de rénovation énergétique avec Mon Projet Renov (parc privé – 500 logements individuels et 30 copropriétés/an).
- Participer au financement de réhabilitation énergétique du parc social avec une subvention complémentaire pour l'adaptation de logements (3 000 €/logement).

> Rendre les offres de services plus accessibles aux seniors ayant un revenu modeste

- Par le développement d'initiatives qui participent à maîtriser les coûts de l'offre de services à domicile pour le bénéficiaire : appui sur des équipements numériques de seconde main ; encourager les mutualisations et les coopérations entre les prestations de services.
- En facilitant l'accès aux équipements numériques pour les personnes ayant des revenus modestes (cf. engagement 22 : faciliter et accompagner l'accès et l'usage du numérique).

Nantes Métropole s'engage, sur le numérique, à développer une expérimentation visant le déploiement d'une offre globale et accessible, en direction des locataires du parc social des Quartiers Politique de la Ville : connexion à très faible coût, mise à disposition de matériel, accompagnement à la prise en main et à l'autonomie. Cette expérimentation s'appuie sur un partenariat avec l'USH, les bailleurs sociaux et les associations du territoire à horizon 2022. Le CD44 contribuera à cette expérimentation qui associera également le CDMCA.

Nantes Métropole s'engage, également, aux côtés du CD44, pilote de la démarche, à contribuer à l'amélioration de l'accessibilité financière aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

FOCUS L'outil Eco-Appart

L'appartement témoin éco-appart ouvert en mai 2016 sur le quartier Bellevue à Nantes apporte des conseils pour faire baisser la facture d'énergie des habitants de Nantes Métropole. Il a pour vocation de recevoir en priorité les personnes rencontrant des difficultés avec la gestion de leurs dépenses énergétiques, et de délivrer des conseils adaptés à chaque situation. Des animations sont également proposées pour découvrir des éco-gestes simples à réaliser.

FOCUS Les Assises des Nouvelles Solidarités – Ville de Nantes - 2022

En 2022, la Ville de Nantes organisera les Assises de la Solidarité autour des thèmes centraux « Conditions de vie, précarités et lutte contre l'isolement ».

Une démarche participative se déroulera de janvier à mai 2022 et se clôturera par un temps fort associant citoyen.ne.s et acteur.rice.s. À l'issue de ce temps fort, un rapport sera produit et rendu public. L'automne 2022 sera consacré à l'instruction des enseignements issus de cette démarche participative. Un Pacte nantais des Solidarités sera présenté à l'hiver 2022.

Les enseignements et préconisations issus de cette démarche viendront compléter la Feuille de route Longévité métropolitaine.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : CD44
- > Instances de concertation : CDMCA
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat : Agence pour l'Habitat, SOLIHA, USH, bailleurs sociaux, ANADOM, Les Compagnons Bâisseurs
- > Caisses de retraite, retraites complémentaires et mutuelles
- > Associations
- > Acteurs intervenant dans le secteur du social

6

Rendre visibles les invisibles et lutter contre les inégalités de genre

Cet engagement s'est illustré lors du Grand débat Longévité à travers l'exposition murale nantaise « regarde-moi », série de portraits de personnes âgées et isolées, portée par l'association des Petits Frères des Pauvres en collaboration avec le photographe Thibault Caron et l'artiste français JR. La philosophie soutenue ici est de mettre en avant les aînés souvent oubliés, isolés, peu visibles, voire dévalorisés. Il y a un enjeu fort à rendre visibles les invisibles et en particulier les seniors LGBTQI+, les seniors migrants, les seniors ayant des modes de vie spécifiques qui peuvent être dans une situation d'isolement ou de précarité accrue, aggravée par des formes de discrimination, et ne pas trouver dans les offres des actions leur correspondant.

Les contributions du Grand débat ont également mis en lumière le fait que les femmes cumulent les inégalités de genre : rapport à soi, pression sociale, espaces publics, ressources, solitude, isolement, rôle d'aidante, etc. La Métropole s'engage à lutter contre les inégalités de genre en veillant particulièrement aux droits des femmes.

Les objectifs

> Faciliter l'intégration des personnes vieillissantes ayant un mode de vie spécifique

- En augmentant le nombre de places sédentaires pour les personnes âgées en aire d'accueil.
- En facilitant l'accès à des places d'hébergement pour les personnes migrantes vieillissantes, les personnes handicapées vieillissantes, les personnes victimes de sans-abrisme vieillissantes, les personnes LGBTQI+ vieillissantes, etc.
- En prenant en considération les besoins spécifiques des personnes âgées ayant eu des modes de vie spécifiques.

Nantes Métropole s'engage à :

- Prendre en compte les publics spécifiques dans les ambitions portées par le PLH (Programme Local de l'Habitat 2019/2025) et le PLUm (Plan Local de l'Urbanisme métropolitain).
- Lancer une étude prospective sur les populations ayant un mode de vie spécifique, en partenariat avec le CD44 et l'association d'acteurs tels que l'AURAN, le GÉrontopôle, l'Université de Nantes, et les acteurs accompagnant ces publics.

La commune de Nantes s'engage en soutenant le projet de La Houssinière : 37 logements (pension de famille et logement SAS) destinés à un public vieillissant en grande précarité et/ou ayant vécu dans la rue. En partenariat avec ADOMA (bailleur – ex-SONACOTRA) et l'ASISL (Association Insertion Solidarité Logement). Livraison 2023.

> Améliorer la coordination des acteurs autour des personnes vieillissantes ayant un mode de vie spécifique

- En sensibilisant les acteurs de la longévité aux besoins spécifiques de ces publics.
- En proposant une intermédiation culturelle et/ou linguistique lorsque cela s'avère nécessaire.

La commune de Nantes s'engage dans le cadre d'une convention partenariale pluriannuelle avec l'association ASAMLA (Association Santé Migrants Loire-Atlantique) pour faciliter l'accompagnement des publics allophones.

> Lutter contre les inégalités de genre en veillant particulièrement aux droits des femmes

- En développant les nouvelles offres d'habitat répondant aux besoins des femmes isolées à revenus modestes.
- En menant des actions de sensibilisation pour mettre en visibilité la question des femmes vieillissantes (sexualité, rapport au corps, intimité, isolement, aidante).
- En sensibilisant les hommes à la prise en compte et à l'anticipation de leur propre vieillissement.

La commune de Nantes s'engage à poursuivre le soutien et l'accompagnement des femmes victimes de violences, tout particulièrement via le dispositif Citad'elles et à bien intégrer dans ses campagnes de communication la cible des femmes âgées victimes de violences, à traiter de la question du droit des femmes lors des Assises nationales des femmes victimes de violences en novembre 2022 et à lutter contre les sujets tabous autour des femmes vieillissantes.

FOCUS Les inégalités de genre se creusent avec l'avancée en âge

Avec une espérance de vie plus longue, une retraite plus modeste et une surreprésentation dans le rôle d'aidant, la situation des femmes « rappelle l'urgence de lutter contre les inégalités femmes-hommes », notamment les inégalités professionnelles.

Dans les ateliers collectifs, les femmes sont plus représentées que les hommes, un travail est à mener sur le rapport des hommes au vieillissement afin de les encourager à participer davantage aux ateliers destinés aux personnes âgées.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Communes
- > Acteurs institutionnels CD44, CHU, GÉrontopôle, Université, AURAN, Caisse d'Allocations Familiales
- > Acteurs accompagnant les publics spécifiques (dont les Forges Médiation, l'Autre Cercle, etc.)
- > Gestionnaires (Habitat et Humanisme, ADOMA, ANEF Ferrer, etc.)
- > USH et bailleurs sociaux
- > Associations intervenant dans le secteur social, UNIOPSS (Union Nationale Inter-fédérale des Ouvriers et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux), Éducation Populaire, etc.

Prendre en compte les nouvelles aspirations liées à la longévité et à la fin de vie

Dans la sphère du Grand Âge, le choix est souvent assuré par des tiers. La Métropole s'engage à placer les seniors au centre des espaces décisionnels qui les concernent et à renforcer leur pouvoir d'agir tout au long du processus de Longévité, depuis la préparation de la retraite jusqu'à la fin de vie. Cet engagement implique d'encourager le développement de lieux d'expression propices au changement de regard sur la vieillesse, la fin de vie, l'élaboration et l'affirmation de son projet de vie, et la diversité des rites funéraires, notamment pour les seniors issus de l'immigration.

Les objectifs

> Sensibiliser à la primauté du choix de la personne et à son respect, sa prise en considération

- En encourageant les actions de sensibilisation sur le libre choix pour mieux prendre en compte les projets de vie des seniors, y compris pour les personnes âgées résidant en établissement.
- En multipliant les espaces d'échanges et de réflexion autour de l'éthique, du champ sémantique de la vieillesse, du besoin spirituel, de l'estime de soi, de la vie affective et intime.

Nantes Métropole s'engage à intégrer un espace de réflexion éthique dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route, particulièrement via l'installation de la gouvernance ouverte et de ses membres.

> Accompagner le processus d'allongement de la vie et préparer la retraite

- En favorisant la transmission des compétences (mécénat, parrainage, etc), la valorisation des parcours de vie, les dispositifs de préparation à la retraite (démarche RSE, QVT, etc).
- En utilisant une communication positive sur l'image des personnes âgées, en valorisant leur utilité sociale à travers les médias, les représentations artistiques.
- En confirmant l'accompagnement à la transition vers la retraite comme une démarche citoyenne et RSE.

Nantes Métropole s'engage à :

- Soutenir les dispositifs qui permettent à la personne de structurer un projet de retraite, notamment via le dispositif « Data Health Factory » (programme d'accompagnement soutenant la création d'entreprises innovantes dans le domaine de la santé numérique) qui a valorisé un projet d'accompagnement des futurs retraités.
- Faire progresser la culture RSE sur son territoire et au sein de son fonctionnement, en valorisant les dispositifs dédiés aux seniors (démarches RSE, Qualité de Vie au Travail) : en recherche d'emploi, en prévision d'un départ en retraite (aménagement des fins de carrière, transition entre activité et retraite, transmission des savoirs et compétences, tutorat, etc.)
- Proposer d'étudier, dans le cadre du PAT, les modalités de transmission des exploitations agricoles d'où naît la problématique des logements de fonction des agriculteurs (stratégies patrimoniales, dimension affective) dans le cadre, par exemple, d'un appel à manifestation d'intérêt, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture [données 2021 : 230 exploitations agricoles sur le territoire métropolitain dont 38 % devraient faire l'objet d'une transmission à horizon 2030].

> Accompagner la fin de vie

- En favorisant les dispositifs qui permettent à la personne d'exprimer ses souhaits et aspirations.

- En soutenant les acteurs qui accompagnent les proches, dispensent les soins palliatifs.
- En proposant des espaces d'échanges autour du droit à mourir.

Nantes Métropole s'engage à :

- Participer aux réflexions des acteurs proposant des actions permettant d'aborder la fin de vie sans tabou.
- Accompagner l'installation de la Maison de Nicodème à Nantes, établissement d'accueil et d'accompagnement de personnes en fin de vie et de leurs proches, comportant une unité de soins palliatifs de 18 lits (ouverture 2022).

Innover par des services funéraires et des cimetières répondant aux nouvelles aspirations des habitant.e.s de la Métropole

- En recueillant l'expression des besoins : carrés confessionnels, lieux de recueillement hors cimetières, lieu de funérailles civiles, carrés écologiques.
- En développant l'offre de places via la reprise de concessions échues et la création de nouveaux équipements cinéraires (cases de columbarium, cavurnes, jardins du souvenir).
- En sensibilisant à de nouvelles façons d'entretenir le souvenir des défunts : célébrer la mort par la vie, notamment via des démarches artistiques, valoriser le patrimoine funéraire.

Nantes Métropole s'engage à initier une réflexion sur les demandes de regroupements confessionnels.

La Ville de Nantes s'engage à relancer la commission des opérations funéraires au premier semestre 2023 (Ville de Nantes, opérateurs funéraires, associations en lien avec la mort, représentants des cultes).

FOCUS L'Espace de Réflexion Éthique des Pays de la Loire

L'Espace de Réflexion Éthique des Pays de la Loire (ERE-PL) est chargé de susciter et coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé : il est au service des professionnel.le.s et des citoyen.ne.s, pour assurer la promotion de la réflexion éthique, les échanges interdisciplinaires, et pour participer à l'organisation de débats publics.

Il propose aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, aux représentants d'usagers, aux aidants et aux usagers :

- Des modules de formations pour accompagner et approfondir la réflexion éthique.
- Des rencontres interdisciplinaires (débats publics, conférences, journées, etc.)
- Des ressources et des documentations dans le domaine de la réflexion éthique.
- Un observatoire régional des pratiques éthiques.

À titre d'exemple, l'ERE-PL s'est appuyé sur l'enquête régionale Pays de la Loire « ISERE » (Intimité et Sexualité des Résidents en EHPAD) pour recueillir les expériences et difficultés rencontrées par les personnels en établissements face à des manifestations telles que la verbalisation de fantasmes, la masturbation, l'exhibition. 49 % des professionnels reconnaissent des difficultés face à ces attitudes, notamment du fait d'une absence de formation sur le sujet, d'échanges insuffisants en équipe, d'interrogations sur la place des familles. Pour autant, près de 93 % s'accordent sur le fait que la sexualité doit être prise en compte et 34 % expriment le besoin de formation. L'ERE-PL a mis en place une formation à l'attention de ces professionnels pour mieux respecter l'intimité de seniors en établissements et échanger directement avec les résidents. Une seconde enquête a été lancée en juillet 2021.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : Chambre d'Agriculture, communes
- > Acteurs intervenant dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- > Acteurs intervenant dans le domaine culturel
- > Espace de Réflexion Éthique des Pays de la Loire, associations

FACILITER LE VIVRE « CHEZ SOI »

8 Accompagner le soutien à domicile quel qu'il soit

90% des Français souhaitent vieillir à domicile, dont 44 % parmi les plus de 60 ans. Mais vivre « chez soi » avec des aides à la vie quotidienne ne s'envisage que pour 43 % des seniors (45 % en 2017) et 36 % pour les personnes du Grand Âge (44 % en 2017) : une proportion en baisse significative à ne pas négliger, et qui mérite d'en comprendre les raisons (étude réalisée en 2021 par Les Petits Frères des Pauvres : Baromètre 2021 Petits Frères des Pauvres Solitude et Isolement, quand on a plus de 60 ans en France).

La mise en place d'aides humaines mais également d'aides techniques et technologiques (robotique, domotique) contribue au soutien à domicile lorsque les limitations fonctionnelles se font ressentir et que le domicile tend à devenir source d'insécurité. Rester « chez soi » ne doit pas être synonyme d'enfermement, d'isolement ou d'insécurité. Deux champs d'action se dessinent : faciliter l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (simplifier l'accès aux dispositifs, développer une politique d'acculturation à l'anticipation) et renforcer l'offre des services à domicile.

À noter que les ambitions ci-dessous, en lien avec le sujet du soutien à domicile, sont aussi traitées dans d'autres engagements de cette Feuille de route :

- L'emploi des services d'aide à domicile : engagement 11 « soutenir les aidants professionnels et valoriser les formations et les métiers du Grand Âge ».
- L'accès à l'information sur l'offre existante : engagement 1 « faciliter l'accès à l'information ».
- La coordination des acteurs : engagement 25 « développer la coordination territoriale des acteurs de la Longévité ».

Les objectifs

> Accompagner les citoyens pour un « chez soi » qui avance avec soi

- En poursuivant et en renforçant la diffusion de l'information sur le programme Mon Projet Renov (volet « Maintien à domicile » et volet « Copropriétés : mise en accessibilité des parties communes ») : mise à disposition d'un opérateur pour la réalisation de diagnostics et préconisations, et accompagnement aux démarches administratives (accès aux artisans, aides financières).
- En mettant à la disposition des professionnels (compagnons du bâtiment, architectes, instructeurs des autorisations d'urbanisme, etc.) des supports d'information et de recommandations : cahier de préconisations architecturales et modalités de financement, fiches techniques.

Nantes Métropole s'engage à accompagner l'adaptation au vieillissement du parc de logements privés (Mon Projet Renov : 220 logements par an – conseil et accompagnement : diagnostic ergothérapeute, aide administrative) et publics (80 à 100 logements sociaux par an).

La commune d'Orvault s'engage à organiser un atelier citoyen participatif (1/2 journée) sur le parcours résidentiel habitat en 2023.

La commune de Saint-Jean-de-Boiseau s'engage à renforcer l'offre de logements adaptés et accessibles dans le parc social.

> Faciliter l'accès aux logements adaptés

- En promouvant l'accessibilité universelle de l'ensemble de l'offre de logements neufs, à l'échelle du logement, de l'immeuble (parties communes) jusqu'à l'insertion dans l'espace public.
- En améliorant la coordination entre les professionnels dans le repérage des logements à adapter et dans l'attribution des logements vacants.
- En facilitant l'appui sur les aides financières : connaissance des aides existantes, simplification des démarches.
- En travaillant avec l'USH pour identifier et répertorier les logements adaptés du parc locatif social dans le fichier commun de la demande.

Nantes Métropole s'engage à étendre le dispositif Logements bleus sur toutes les communes volontaires et avec les bailleurs volontaires et à réaliser un recensement exhaustif de l'offre de logements seniors présente sur le territoire métropolitain, en partenariat avec le CD44, l'USH, l'AURAN.

La commune de Nantes s'engage à étendre le dispositif Logements bleus en partenariat avec les bailleurs sociaux, avec un objectif de 2 000 Logements bleus d'ici 2026 (1 052 à ce jour). Le dispositif s'inscrit dans une alliance entre l'adaptation d'un logement et la mise en place d'une veille sociale réalisée par le CLIC Nantes Entour'âge.

FOCUS Les Logements bleus : des appartements adaptés à l'avancée en âge

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville de Nantes, en partenariat avec les bailleurs sociaux (NMH depuis 2008, autres bailleurs depuis 2017), met en place un dispositif de logements sociaux et de services adaptés pour les personnes âgées.

Le label « Logement bleu » identifie les logements ayant bénéficié de travaux d'aménagement favorisant le maintien à domicile et permettant aux seniors de rester plus longtemps chez eux.

Conçus pour être accessibles et adaptés à la perte de mobilité liée à l'avancée en âge, les logements sont, par exemple, dotés de volets roulants électriques, d'une salle de bains adaptée (avec carrelage antidérapant et douche plate), de prises électriques posées à hauteur, de barres d'appui, etc.

L'adaptation du logement s'accompagne d'une veille sociale réalisée par les évaluatrices du CLIC Nantes Entour'âge. Selon le niveau de fragilité évaluée de la personne habitant le Logement bleu, il est prévu une veille (de mensuelle à tous les 2 ans) réalisée dans le cadre de visites à domicile. Elle permet de définir les besoins d'accompagnement dans la vie quotidienne, de réaliser un travail de prévention de la perte d'autonomie, de coordonner d'éventuels services à la personne, de proposer un lien vers les activités du quartier.

À ce jour, la Ville a conventionné avec Nantes Métropole Habitat (996 logements), La Nantaise d'Habitations (8 logements), Vilogia (11 logements), ADOMA (30 logements) et Aiguillon (8 logements).

> Faciliter l'accès, l'acquisition et la prise en main des aides techniques et technologiques

En améliorant la connaissance des aides techniques et technologiques auprès des professionnels, des habitants et des proches aidants.

Nantes Métropole s'engage à :

- Porter l'offre du « CreAT » (Centre de ressources et d'expertise en Aides Techniques) via une offre de services à destination des personnes âgées, des proches aidants et des professionnels pour favoriser la connaissance, la prise en main et l'utilisation des aides techniques, et explorer le champ de la domotique de premier niveau (ne nécessitant pas de travaux structurant dans le logement).
- Accroître la mise à disposition de la compétence « ergothérapeute à domicile » sur la Métropole pour les personnes de + de 60 ans en lien avec les CLIC de la Métropole et autres partenaires.
- Améliorer l'accompagnement social du bénéficiaire tout au long des démarches de l'acquisition à la prise en main de l'aide technique, en lien avec le CD44 et les CLIC.

> Accompagner le développement des dispositifs innovants liés à l'habitat

- En encourageant le développement d'une « aide numérique et domotique » en lien avec les réflexions du CD44 sur les modalités de participation financière aux aides numériques et technologiques.
- En travaillant avec les bailleurs une offre domotique dans l'adaptation des logements lorsque cela s'avère pertinent (en lien avec la CARSAT).
- En s'appuyant sur les fédérations (FFB, FFIE, Promotelec), acteurs essentiels de la transformation des domiciles.
- En facilitant l'accès des personnes âgées à des solutions innovantes de mobilité, d'adaptation du logement et d'amélioration du quotidien.

Nantes Métropole s'engage, avec l'appui du Gérotopôle et du CD44, à promouvoir et faire connaître les dispositifs technologiques et de domotique permettant notamment de faciliter le soutien à domicile.

> Renforcer et diversifier l'offre existante de services à domicile

- En assurant le maillage territorial, l'accessibilité financière et la complémentarité de l'offre entre les services proposés pour garantir le libre choix du bénéficiaire sur tout le territoire.
- En développant une continuité de l'offre au-delà des heures classiques d'intervention (notamment la nuit), en encourageant la mutualisation de dispositifs de permanence.
- En proposant un référentiel de services à domicile de qualité et à coût maîtrisé.

Nantes Métropole s'engage à contribuer, aux côtés de l'ARS et du CD44 à une meilleure structuration de l'offre et des opérateurs, une meilleure coordination des intervenants autour de la personne âgée (de type Dossier Unique). L'ARS et le CD44 sont favorables à la mutualisation ou à la fusion d'opérateurs (ex. : structures de type SPASAD), et s'appuieront sur les dispositifs nationaux pour accompagner les acteurs en ce sens.

La commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu s'engage à faire évoluer le dispositif « coup de pouce seniors » : une participation financière de la commune pour les prestations à domicile des 65 ans et + non éligibles à l'APA.

La commune de Carquefou s'engage à faire vivre une résidence sociale seniors avec la mise à disposition d'un personnel municipal 4h/j pour le soutien à domicile.

FOCUS Le CreAT

Le CreAT (Centre de ressources et d'expertise en Aides Techniques) est une structure créée par Nantes Métropole et soutenue par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Loire-Atlantique.

Cet espace, dédié aux seniors, aidants, professionnels, est un lieu de présentation et d'expérimentation de solutions, de conseils et d'astuces s'appuyant sur des aides techniques du quotidien pour faciliter la vie à domicile et à l'extérieur.

Guidés et conseillés par des ergothérapeutes, les visiteurs du CreAT peuvent découvrir des aides techniques adaptées à leur situation, les tester, participer aux ateliers de sensibilisation sur la prévention de la perte d'autonomie ou encore visiter le logement reconstitué équipé en aides techniques.

Le fonctionnement du CreAT a été pensé collectivement par des citoyens et des professionnels, à l'occasion du Grand débat métropolitain sur la Longévité.



Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : CD44, ARS, Gérotopôle, CARSAT, CCAS, CLIC
- > Acteurs intervenant dans les secteurs du sanitaire, social et médico-social ; SAAD, SSIAD, SPASAD
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat
- > Envie Autonomie 44

9 Inventer, diversifier et développer de nouveaux modes d'habiter

Le sujet du « chez soi » a été placé comme un questionnement incontournable du Grand débat « Longévité, ouvrons les possibles » pour être acteur de sa longévité. De nouvelles aspirations à des modes d'habiter semblent se dessiner. Pour autant, les solutions alternatives restent insuffisantes ou trop méconnues. La nécessité de diversifier et développer de nouveaux modes d'habiter est une attente majeure des citoyens. C'est également un maillon essentiel des propositions nationales récentes associées à la longévité (rapport Libault, rapport Piveteau-Wolfrom, rapport Broussy).

La Métropole de Nantes s'engage à faciliter le parcours résidentiel des seniors dans le parc social, à améliorer les logements anciens pour faciliter sa longévité « chez soi », à organiser le développement de l'offre d'habitats seniors sur le territoire et à soutenir les nouvelles formes d'habitat.

Les objectifs

> Faciliter le parcours résidentiel des seniors et particulièrement dans le parc social

- En identifiant les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements par commune à travers des fiches communales actualisées chaque année.
- En établissant une charte de bonnes pratiques et préconisations qualitatives sur l'offre de logements neufs : formes d'habitat et typologies, évolutivité des logements, habitabilité et confort du logement, accessibilité universelle.
- En travaillant avec l'USH pour identifier et répertorier les logements adaptés du parc locatif social dans le fichier commun de la demande.
- En réalisant un diagnostic des besoins et en identifiant les territoires prioritaires à partir des orientations du PLH et du PLUM, en lien avec la démarche « quartiers seniors friendly ».

Nantes Métropole s'engage, à travers son PLH 2019/2025 à :

- Promouvoir l'accessibilité universelle pour tous les logements neufs à l'échelle du logement, de l'immeuble (parties communes) jusqu'à l'insertion dans l'espace public.
- Assurer la production de 10 % de logements adaptés (sur un objectif global de 36 000 logements) et envisager une part plus importante de logements adaptés au handicap ou au vieillissement dans les centralités et espaces bien desservis en transports en commun.
- Mettre en œuvre une politique d'attribution des logements sociaux visant à conforter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial : stratégies de peuplement déclinées par quartier sur la Ville de Nantes et prenant en compte les besoins des habitants (ex. : projets de renouvellement urbain Bottière et Bellevue avec un focus sur les besoins des personnes âgées).

La commune de La Chapelle-sur-Erdre s'engage à créer des logements permettant aux personnes âgées d'habiter dans des appartements adaptés, accessibles, à proximité des commerces et des services.

La commune de Mauves-sur-Loire s'engage à développer des habitats proches des commodités et dans un environnement propice à la mixité intergénérationnelle afin de faciliter un parcours résidentiel dans des logements accessibles et adaptés.

La commune de Nantes s'engage en proposant de développer une plateforme permettant de rapprocher offres (bailleurs, promoteurs) et demandes de seniors intéressés par une nouvelle forme d'habiter (2024).

> Améliorer les logements anciens pour faciliter sa longévité « chez soi »

- En accompagnant l'adaptation des logements dans le parc privé et dans le parc social.
- En incitant et en favorisant la rénovation énergétique des parcs privés et sociaux, (respectivement 21 000 et 9 000 logements, en cohérence avec l'objectif national de rénovation énergétique).

Nantes Métropole s'engage à financer l'adaptation au vieillissement 80 à 100 logements sociaux/an (dont des Logements bleus) et au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles : l'aide directe de la collectivité est éco-conditionnée à l'atteinte d'un niveau de performance avec une majoration de l'aide pour l'adaptation des logements au vieillissement ou handicap.

Organiser le développement de l'offre d'habitats seniors sur le territoire

- En proposant des réponses complémentaires en logements pour répondre à la diversité des besoins des seniors : logements intermédiaires ou inclusifs, résidences autonomie, domiciles collectifs, domiciles services, résidences services, villages retraite, mais aussi structures médicalisées pour les seniors dépendants (EHPAD) et hébergements temporaires.
- 5 projets de résidences autonomie ont fait l'objet d'une candidature auprès de la CARSAT dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement 2021 (PAI) dont l'enveloppe régionale s'élève à près de 1,4 M€ (contre près de 500 k€ habituellement) : 2 constructions à Orvault (Plaisance et Rafuneau – Atlantique Habitations/Cémavie), 1 extension à Bouaye, 1 construction et 1 extension sur Nantes (respectivement : Île de Nantes avec la Croix Rouge et La Marrière).

Nantes Métropole s'engage à :

- Encourager la création, à travers son PLH 2019/2025 :
- 120 à 130 places en logements intermédiaires seniors, avec ou sans services (soit 20 à 30 logements par an).
- 100 à 200 places en résidence autonomie, en lien avec les orientations du CD44.
- Ces 2 dernières offres de logements seniors bénéficient de financements locatifs sociaux et abordables permettant leur accessibilité au plus grand nombre, dans la limite d'une offre de services, le cas échéant, qui reste contenue en prix.

Encourager le recours à l'innovation et en particulier à la domotique et aux Nouvelles Technologies de la Communication et de l'Information (NTIC), en accompagnement de cette production.

La commune d'Orvault s'engage sur l'ouverture de 2 résidences autonomie, à échéance 2025, au cœur de quartiers et à un prix accessible.

La commune de Rezé s'engage à réfléchir à la mise en place de modes d'habitats inclusifs/alternatifs s'inscrivant dans le parcours résidentiel des personnes âgées (résidence autonomie, colocation, etc).

La commune de Saint-Herblain s'engage à proposer et diversifier l'offre d'habitat adapté seniors dans chaque quartier avec différentes offres complémentaires pour favoriser le parcours résidentiel sur le territoire (ex. : projet d'habitat participatif seniors Hacoopa le Fouloir, projet d'habitat social seniors sur le secteur Mendès France dans le Projet Grand Bellevue, etc).

La commune de Sautron s'engage dans un projet de résidence intermédiaire, sur le modèle d'une résidence autonomie avec des services à la carte.

La commune de Saint-Léger-les-Vignes s'engage dans la construction d'une résidence adaptée aux besoins des seniors.

La commune de Couëron s'engage, d'ici à 2023, dans la construction d'un village seniors sur la commune, en partenariat avec Habitat 44 et Adelis, avec une résidence autonomie de 40 places, 24 logements sociaux accessibles seniors à horizon 2023. Un appel à participation citoyenne a permis la constitution d'un groupe ressources qui s'est réuni à différentes étapes du projet. Cette offre viendra compléter celle déjà constituée d'un EHPAD d'une centaine de places.

La commune de Nantes s'engage à lancer la création, d'ici 2026, d'un EHPAD plateforme, Vill'âge, ayant vocation à s'inscrire dans la dynamique des espaces ressources ouverts aux territoires, qui allient offre d'établissements en petites unités et services aux résidents et aux seniors à domicile.

> **Soutenir les nouvelles formes d'habitats et d'habiter : habitat partagé, colocation, habitat intergénérationnel, habitat participatif, habitat inclusif ou intermédiaire, espaces mutualisés/à usages collectifs, logements modulables/évolutifs, recours à la domotique, etc.**

- En soutenant les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire qui portent ces solutions en termes de définition et conception des lieux, mise en relation et accompagnement des futurs habitants, valorisation de la maîtrise d'usage, définition des « règles de vie » du projet social (espaces privatifs, espaces mutualisés, usages partagés, etc).
- En proposant un droit à l'expérimentation de nouvelles formes d'habiter pour sécuriser les parcours en cas, par exemple, de non-adéquation avec l'évolution de la situation de la personne, et aussi respecter le libre choix des bénéficiaires en cas de changement d'avis.
- En élaborant des formules "sur mesure", adaptées au besoin de chacun.e.
- En sensibilisant les professionnels qui interviennent dans la conception et la mise en œuvre de ces projets aux spécificités des publics cibles.
- En s'appuyant sur l'expertise d'usage des seniors et leurs aspirations à l'égard des formes d'habitat et d'habiter.
- En soutenant des projets expérimentaux répondant à des problématiques particulières : vieillissement des ménages très précaires, des gens du voyage, des travailleurs migrants.
- En facilitant la conception des projets d'habitats intergénérationnels dans la rénovation et la création de logements, l'accès au foncier.

Nantes Métropole s'engage à :

- Promouvoir le développement de l'habitat inclusif et intermédiaire : entre hébergement collectif et logement autonome, il s'agit d'unités de logements regroupés dans un environnement adapté et sécurisé qui garantissent conjointement inclusion sociale et vie autonome. Objectif : de 20 à 30 logements seniors par an.
- Créer une offre d'habitat transitoire pour répondre à une diversité de situations d'urgence, de sorties d'hôpital, etc.
- Améliorer la connaissance des besoins et intégrer la problématique des besoins en logement et hébergement liés au vieillissement pour les gens du voyage.
- Faire progresser les solutions des nouveaux modes d'habiter (habitats intermédiaires : colocation seniors, habitat intergénérationnel, habitat inclusif) : recenser l'offre de colocation intergénérationnelle pour affiner la connaissance des besoins et lancer une réflexion/évaluation avec les acteurs porteurs de projets (citoyens/acteurs) pour identifier les conditions de réussite d'un bâtiment intergénérationnel (besoins, enjeux, leviers).
- Soutenir les communes dans la mise en œuvre de projets d'habitat partagé intergénérationnel.
- Participer dès 2022 au groupe de travail mis en place par le CD44 sur les conditions et modalités d'une mutualisation de l'APA, dans le cadre de l'habitat inclusif et en lien avec l'AVP (Aide à la Vie Partagée).

- Identifier les leviers pour le financement, la gestion et l'animation des espaces mutualisés dans les opérations d'habitat inclusif, avec l'appui du CD44 (en 2022, le CD44 reprend la gestion des aides à la pierre incluant un volet dédié au financement des espaces communs), de l'USH, des bailleurs sociaux et des Ecossoles.

La commune de Bouaye s'engage à proposer aux seniors de la commune une diversité de solutions de logements adaptés à leurs besoins (résidence seniors privée livraison 2022, résidence autonomie, places d'EHPAD au sein du foyer logement de la résidence Bel Air) et à expérimenter un projet d'habitat partagé.

La commune de Saint-Jean-de-Boiseau s'engage à proposer des logements dans une opération mixte du point de vue générationnel, afin que les seniors puissent côtoyer de plus jeunes ménages. Proposer l'accès à un espace partagé, permettant de se retrouver pendant des moments collectifs et de partager des temps avec les autres ménages : opération de logements mixtes (locatifs sociaux, accession abordable et mixité générationnelle) en centre-bourg, 8 des 16 logements locatifs sociaux seront fléchés seniors et personnes handicapées. Situé en face de la médiathèque et de locaux réservés aux associations, le projet disposera des espaces communs de ce pôle associatif.

La commune de Vertou s'engage à développer des solutions d'habitats adaptés au parcours résidentiel des seniors afin de faciliter le maintien à domicile et sur leur territoire, ainsi que des approches intergénérationnelles.

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage sur du soutien intergénérationnel via un projet avec l'association Le Temps pour toiT.

La commune d'Indre s'engage à créer de nouvelles formes d'habiter telles que l'habitat partagé intergénérationnel.

La commune de Rezé s'engage à développer la réflexion et l'information sur les solutions alternatives entre l'actuel logement des seniors et l'EHPAD : cycle d'ateliers usagers/aidants/professionnels.

La commune de La Montagne s'engage à rechercher des solutions transitoires / intermédiaires de logements seniors comme le village retraite (1 village existant sur la commune)



Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : État, ARS, CD44, communes, CHU, CAF
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat : USH, bailleurs sociaux, gestionnaires, syndicats de copropriété, promoteurs immobiliers, HACOOPA
- > Aménageurs
- > Acteurs du secteur social et médico-social, le Labo Habitat Inclusif des Ecossoles, associations, etc.

10 Soutenir les proches aidants

Alors que les proches aidants représentent une part essentielle dans l'accompagnement du prendre soin, la moitié d'entre eux est à la retraite, l'autre moitié travaille, près d'un tiers aide plusieurs personnes et 62 % sont des femmes. Une solidarité indispensable mais fragile puisqu'un tiers des aidants est en état d'épuisement et 40 % des conjoints aidants meurent avant l'aidé. L'épuisement est d'ailleurs une des principales causes de maltraitance, un fléau silencieux et mal connu. En lien avec la feuille de route nationale d'aide aux aidants et en s'appuyant sur les acteurs et les actions déjà présents sur le territoire métropolitain, la Métropole de Nantes s'engage à renforcer l'offre de soutien. Les ambitions portant sur l'accès à l'information sur l'offre existante (engagement 1) et la coordination des acteurs (engagement 25) en lien avec cette thématique sont traitées dans les engagements transversaux.

Les objectifs

> Améliorer l'accès à l'offre de soutien, notamment par son maillage territorial

- En promouvant les initiatives de proximité qui permettent « d'aller vers » les aidants, d'intervenir précocement.
- En poursuivant la dynamique d'appels à projets fléchés vers les dispositifs de soutien des aidants.
- En développant les systèmes d'échanges d'expériences, de communication entre aidants.

Nantes Métropole s'engage, aux côtés du CD44 et de l'ARS, à participer à développer une stratégie de soutien aux aidants via notamment la Conférence des Financeurs qui soutient les actions de formation, d'information et de sensibilisation, de soutien psychosocial individuel et collectif.

> Renforcer les offres existantes et en projet

- En promouvant la reconnaissance du statut d'aidant familial (aménagement du temps de travail, rémunération).
- En développant des dispositifs d'accueil temporaire qui ne soient pas segmentés sur les durées d'accompagnement ou le profil des personnes accueillies (échelle communale).
- En accompagnant la transformation de l'offre d'hébergement temporaire (maillage territorial, flexibilité des dispositifs d'accueil, diversité des structures d'accueil).
- En soutenant le relaying.

Nantes Métropole s'engage à :

- Développer son partenariat avec France Alzheimer pour notamment faciliter la connaissance et le déploiement d'actions en faveur des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer et de leur famille.
- Travailler avec les acteurs concernés pour développer le relaying en réponse aux besoins du territoire.

La commune de Saint-Herblain s'engage à renforcer le dispositif de soutien aux aidants existant sur le territoire (accueil de jour, groupes de paroles, accompagnement psychologique individuel à domicile) en développant de nouvelles actions en partenariat avec d'autres acteurs (ex. : Maison des Aidants, France Alzheimer, etc).

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage à développer le dispositif de halte-répît accessible aux habitants de la commune, en l'ouvrant à d'autres aidants.

La commune de Nantes s'engage à travers la Maison des Aidants en proposant d'élargir

l'offre et l'accompagnement aux publics nantais et métropolitains, sur site ou dans le cadre d'actions délocalisées sur les quartiers et dans les communes de l'agglomération.

> Lutter contre les risques d'épuisement des aidants

- En renforçant l'offre de sensibilisation auprès des aidants, la connaissance des pathologies, la formation à la Communication Non Violente (CNV), le repérage des situations de maltraitance et sur les conséquences de la maltraitance.
- En facilitant l'accès à l'offre de répît, à l'offre de soutien psychologique pour limiter les situations d'épuisement des aidants.

La commune de La Chapelle-sur-Erdre s'engage à mettre en place des ateliers d'art thérapie, de paroles, des créations aidants/aidés, une exposition « racontez-nous la crise ».

Participer à renforcer la coordination des acteurs autour de l'offre de répît

En garantissant la complémentarité entre les offres existantes et en lien avec l'expérimentation portée par le CD44 sur l'accueil séquentiel : offre de répît en structure d'hébergement et à domicile, soutien psychologique, offre d'accueil en binôme « aidant-aidé », accueil d'urgence, accueil de nuit, etc.

Nantes Métropole s'engage à :

- Renforcer l'intervention de la Maison des Aidants pour développer son action sur le territoire métropolitain (visites à domicile, formation des aidants, mise à disposition du CreAT pour des temps forts/de mobilisation, actions délocalisées dans les communes de l'agglomération, etc).
- S'appuyer sur le diagnostic de la CFPPA et les outils existants pour cibler les territoires prioritaires (ex. : « ma boussole aidants » développé par AGIRC ARCCO).
- Proposer des temps forts de sensibilisation pour aborder les questions liées aux proches aidants notamment auprès des élu.e.s.

La commune de Rezé s'engage à :

- S'impliquer dans la plateforme de services à destination des aidants mise en place par COPAVIE : groupement de coopération sociale et médico sociale créé en 2018 entre la Ville, le CCAS, les associations AMIS (Association les Mahaudières Initiatives Solidaires) et ADEF (Aide à Domicile Emplois Familiaux).
- Poursuivre / renforcer les partenariats (Votre Second Souffle, la Maison des Aidants).

FOCUS La Maison des Aidants de Nantes

La Maison des Aidants a été créée en 2009, sous l'égide du CCAS de la Ville de Nantes. Elle a pour mission de soutenir les proches aidants de personnes dites fragilisées par l'âge ou la maladie, mais elle est également un lieu ressources d'informations, de répît, de soutien humain et psychologique. Ce dispositif, soutenu par Nantes Métropole, tend à se développer à l'échelle métropolitaine en proposant des actions de formation, de sensibilisation et de soutien psychologique dans les communes de l'agglomération. La Maison des Aidants propose également une halte-répît permettant l'accueil de personnes malades mais aussi la prise en charge de l'aidé lors d'entretiens ou d'activités de l'aidant.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : CD44, communes, CreAT
- > Instance de concertation : CDMCA
- > Acteurs œuvrant contre la maltraitance (dont Allo Maltraitance des Personnes Âgées), en faveur des aidants (Votre Second Souffle)
- > Acteurs intervenant dans les secteurs du social et médico-social, caisses de retraite, mutuelles, associations, etc.

11 Soutenir les aidants professionnels et valoriser les métiers et formations du Grand Âge

Les métiers du Grand Âge sont exposés à de fortes contraintes qui expliquent en partie les tensions sur le recrutement et le maintien dans l'emploi qui sont généralisées dans ce secteur. En écho aux mesures prises par le Ségur de la Santé, Nantes Métropole s'engage à mobiliser des leviers lui permettant d'agir sur la question de la valorisation des métiers du Grand Âge et le soutien des aidants professionnels.

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique partenariale forte en lien avec l'engagement 25 visant à développer la coordination territoriale des acteurs de la longévité.

Les objectifs

> Permettre l'accès à la formation

En améliorant l'accès aux formations sur les troubles du comportement, les maladies neurodégénératives et la fin de vie, pour les professionnels en contact avec des publics vulnérables vieillissants (contractualisation, formations initiales, formation continue).

Nantes et Nantes Métropole s'engagent à déployer les formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des agents de la Ville de Nantes, du CCAS et de Nantes Métropole, en contact avec des publics vulnérables dont le public vieillissant (61 personnes ont à ce jour été formées en 2021 – déploiement sur la base de 4 formations annuelles).

Nantes Métropole s'engage à identifier les modalités d'un déploiement de ces formations PSSM auprès des agents des communes.

> Reconnaître et valoriser les métiers intervenant autour de la longévité

- En répondant aux besoins de recrutement du secteur : interpellier les institutions compétentes à l'échelle nationale et régionale pour faire avancer la reconnaissance et la valorisation des métiers de la longévité, renforcer les liens avec les partenaires de l'emploi et de la formation.
- En encourageant le développement des nouveaux modes de management, plus participatifs (ex. : le modèle Buurtzorg).
- En soutenant les actions de lutte contre la maltraitance auprès des professionnels.

Nantes Métropole s'engage, dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation et recrutement portée par le Gouvernement (350 000 recrutements d'ici 2025), à poser le contexte (enjeux, problématiques, besoins) des métiers du Grand Âge, et à écrire un plan d'action spécifique qui mobilisera les acteurs partenaires (connaissance des métiers, démarche RSE/marque employeur, lever les freins à l'emploi, etc) : objectif 2022. Cette démarche s'inscrira très étroitement en lien avec celle du consortium créé dans le cadre de l'appel à projets de la CNSA (Région, CD44, ARS, fédération des ESMS, CHU, etc), avec la contribution de Pôle Emploi.

Nantes Métropole s'engage également à proposer des temps d'échanges d'expériences entre professionnels autour des problématiques seniors relevant de la santé mentale, de type réunions de secteur ou RESAD (Réseau d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté).

> Créer des passerelles entre aidants professionnels et proches aidants

En soutenant les initiatives de mise en réseau entre les aidants professionnels, les acteurs de la ville, les proches aidants.

La commune de Rezé s'engage à participer, avec COPAVIE, à la fluidification du parcours domicile - EHPAD

FOCUS Le modèle Buurtzorg et ses équipes autonomes

Initié en 2008 aux Pays-Bas, le modèle Buurtzorg repose sur la mise en place d'équipes autonomes d'infirmiers ou d'auxiliaires de vie intervenant sur une zone géographique délimitée, proche de leur domicile. Planification des interventions, organisation des congés, recrutement, etc. : chaque pool travaille en totale autonomie. Les fonctions support, gérées par le siège, sont réduites au minimum. Les services amorcent une transition vers un « nouveau paradigme » fondé sur l'intelligence collective ; le Pair à pair ; le pouvoir d'agir des professionnels de terrain ; l'auto-gouvernance ; la satisfaction de chaque partie prenante.

La méthode a été imaginée pour les soins infirmiers à domicile mais s'est développée progressivement sur le champ de l'aide. En près de 15 ans, elle a essaimé dans 25 pays et le modèle des équipes autonomes se diffuse en France avec de nombreuses variantes tenant compte des besoins et des territoires. Aux côtés des services, collectivités et fédérations se lancent aussi dans la démarche.

Quelques services ayant expérimenté cette transformation en France : Vivat à Lille, Alenvi à Paris, ADHAP à Rouen, le réseau APA de Colmar, ADAR et ADT en Loire-Atlantique.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : Conseil Régional, CD44, ARS, etc.
- > Fédération des ESMS
- > Acteurs intervenants dans le domaine de l'emploi et la formation
- > Associations

Accompagner les modèles de l'EHPAD de demain

Bien que des interrogations sur le modèle actuel des EHPAD préexistaient, la crise sanitaire liée au Covid-19 a largement participé à l'accélération de ces questionnements et à l'évolution du modèle, sur sa mutation et son ouverture. Même si les EHPAD continueront de constituer l'offre centrale dans la prise en charge des personnes les plus touchées par la perte d'autonomie, notamment psychique, ces établissements doivent pouvoir évoluer et s'adapter aux nouvelles aspirations des personnes âgées de demain dont le souhait dominant est de vouloir vieillir « chez soi » quelle que soit la nature de ce « chez soi ».

Les objectifs

> Accompagner les réflexions sur le redéploiement des places dans les projets de transformation

Nantes Métropole s'engage à porter des réflexions avec le CD44, l'ARS et les différents acteurs œuvrant dans le champ du vieillissement sur les modalités de prise en charge de la grande dépendance : en 2030, le besoin en structures médicalisées est estimé à entre 550 et 1 550 places supplémentaires selon la proportion des seniors ayant besoin d'un accueil en structure spécifique ou ne pouvant se maintenir à domicile [source : les synthèses de l'AURAN n°56 février 2020 « N'oublions pas de construire aussi des logements pour les seniors »].

La commune de Basse-Goulaine s'engage à poursuivre l'accompagnement des aînés en programmant la construction d'un nouvel EHPAD, de plus grande capacité que celui existant, venant en complément du domicile-seniors de 12 logements (ouvert en février 2020).

> « Ouvrir » les EHPAD vers l'extérieur : loisirs, services publics, tiers-lieux, soins

En soutenant les projets de transformation qui intègrent des activités et services ouverts sur le quartier pour tout public ou dédiés aux seniors non-résidents, ainsi que des espaces participant à l'animation du territoire.

Nantes Métropole s'engage à accompagner les actions collectives portées par les EHPAD et ouvertes aux seniors vivant à domicile, notamment via le dispositif de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

La commune Les Sorinières s'engage à ouvrir une médiathèque en 2022 sur le quartier de la Sanglerie aux côtés d'équipements tels que EHPAD, école, logements dédiés aux personnes âgées et à y proposer des postes et ateliers informatiques.

> Développer les « EHPAD ressources » (offre médico-sociale intégrée, répit, offre hors les murs)

En soutenant les projets de transformation qui participent à diversifier l'offre de proximité disponible pour proposer des réponses adaptées à chaque projet de vie, en particulier :

- Des services complémentaires à l'hébergement permanent tels que l'accueil de jour, les permanences de nuit, la prévention de la perte d'autonomie, l'accueil temporaire et d'urgence, l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.
- Des services à destination de la population prise en charge à domicile (diagnostic des logements, accompagnement dans la mise en place et l'utilisation des aides techniques, système de surveillance domotique, accès aux activités proposées par l'établissement).

- En encourageant les synergies entre les établissements et services d'un territoire : partage d'expériences, création de réponses communes et coordonnées.
- En s'appuyant sur l'avant-projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 qui propose d'étendre les missions des EHPAD pour leur permettre de partager leur expertise aux acteurs du territoire et d'accompagner le virage domiciliaire à travers deux modalités : une mission d'appui aux professionnels du territoire et une mission d'accompagnement renforcé pour certaines personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif. Ces nouvelles fonctions seront financées par la branche autonomie et autorisées par l'ARS.

La commune de Nantes s'engage à lancer une expérimentation d'EHPAD hors les murs avec la mise en place d'un projet DIVADOM (Dispositif Innovant de Vie à Domicile) à compter de l'automne 2021.

Nantes Métropole s'engage à :

- Porter une attention particulière aux dispositifs d'expérimentation d'EHPAD hors les murs tels que le dispositif DIVADOM.
- Définir, en étroite concertation avec l'ARS et les communes, les modalités concrètes et opérationnelles d'extension des missions de certains EHPAD de la Métropole.

> Améliorer l'accès aux soins dans les établissements

- En encourageant les établissements et les communes à proposer des initiatives territoriales qui garantissent la continuité de l'accès aux soins la nuit (ex. : mutualisation, entre les établissements ou entre la ville et les établissements, de permanences Infirmiers en soins généraux de nuit en territoire).
- En encourageant les conventionnements entre les établissements et les centres hospitaliers afin d'améliorer la continuité des prises en charge à l'issue des hospitalisations et pour faciliter l'accès à l'expertise psychiatrique.
- En soutenant le développement des équipes mobiles pour éviter les hospitalisations évitables (équipes mobiles de soins palliatifs, équipes d'hospitalisation à domicile, équipes mobiles de gériatrie, équipes mobiles de psychiatrie, équipes mobiles Alzheimer, etc.) À titre d'exemple, une équipe mobile psychiatrique de la personne âgée du centre hospitalier G. Daumézon à Bouguenais facilite depuis 2020 la prise en charge des résidents des EHPAD sur le territoire de santé Sud Loire : elle répond aux demandes des EHPAD confrontés à des situations psychiatriques complexes. L'équipe se compose d'un psychiatre, de deux infirmiers, d'un neuropsychologue et d'un psychomotricien. 160 résidents, d'une moyenne d'âge de 84 ans, ont été évalués.

Nantes Métropole s'engage à participer aux réflexions menées par les autorités compétentes pour améliorer l'accès aux soins dans les établissements.

Nantes Métropole et la commune de Nantes s'engagent, avec le CHU de Nantes, à soutenir le développement de la télémédecine/télé-expertise au sein des établissements gérés de la Ville de Nantes et à participer au déploiement de la plateforme de télé-psychiatrie.

> Améliorer la qualité de vie en EHPAD

- En encourageant les projets architecturaux à « taille humaine » et adaptés aux besoins des professionnels, des usagers et de leurs proches.
- En promouvant une labellisation des EHPAD « bienveillants », « accessibles », « sociaux et solidaires ».

Nantes Métropole s'engage à initier une démarche de sensibilisation sur les questions LGBTQI+ auprès des établissements (résidents et professionnels) en s'appuyant sur des acteurs locaux pour déployer une expérimentation tendant à former les acteurs du vieillissement à la prise en compte de ce public.

FOCUS **DIVADOM (Dispositif Innovant de Vie à Domicile)**

Ville de Nantes

DIVADOM est un dispositif de vie à domicile, pour les seniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie, qui a pour objectif de favoriser le maintien à domicile permettant d'assurer les mêmes prestations qu'en institution, notamment par la mise à disposition d'un panier de services (cf. ci-dessous) et la coordination des différents intervenants (coordonnateur dédié et système d'information partagé). Validé par l'ARS et le CD44 à l'issue d'un appel à projets lancé en 2019, ce dispositif est déployé à compter d'octobre 2021 et à titre expérimental pendant 3 ans sur 4 quartiers de l'ouest de Nantes (Breil Malville, Carcouët, Les Dervallières, La Contrie), en lien très étroit avec l'EHPAD Renoir situé aux Dervallières et les lieux ressources à proximité (restaurant intergénérationnel Malville, résidence autonomie Ginkgo Biloba, domicile collectif les Hauts de Chézine, maisons de quartiers, etc.), ainsi qu'avec les SSIAD, SAAD, professionnels, réseaux associatifs.

Le panier de services comprend :

- Un soutien dans la gestion des situations d'urgence (permanence 7j/7j et 24h/24h à l'EHPAD Renoir, un système de téléassistance innovant, l'accompagnement nocturne, l'accueil d'urgence).
- Des soins (évaluation de médecine gériatrique, actes infirmiers, éducation thérapeutique et actes de prévention, intervention de professionnels de santé tels que ergothérapeute, diététicien, psychologue, etc.)
- Des aides (actes de la vie quotidienne, prestations, accès aux droits et accompagnement administratif).
- Un soutien aux aidants (plateforme de répit, propositions d'accueil, répit à domicile).
- Des services liés à l'habitat (lien avec les bailleurs le cas échéant, préconisations d'aménagement et acquisitions d'aide technique, accompagnement administratif et financier).
- Des activités permettant de favoriser le lien social et de maintenir les capacités cognitives, physiques et psychiques.
- Une aide à l'usage du numérique, la proposition d'activités en ligne.
- Un accompagnement à la mobilité.

Le dispositif cible un accompagnement de 30 personnes en file active.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : ARS, communes, CHU
- > ESMS
- > Acteurs intervenant dans le secteur du médico-social
- > Associations l'Autre Cercle (acteur pour l'égalité LGBTQI+), NOSIG (centre de ressources LGBTQI+)

CONSTRUIRE ET VIVRE LA VILLE DE LA PROXIMITÉ & DE LA LONGÉVITÉ SOLIDAIRE ENTRE LES GÉNÉRATIONS

13 Poursuivre "la Fabrique de la ville" dans une approche bienveillante, adaptée et sécurisée

Penser et construire la ville autrement, en l'adaptant mieux au vieillissement de la population, est l'un des enjeux majeurs de la fabrique de la ville. La ville doit garantir la sécurité de tous les habitants, avoir des aménagements urbains ainsi qu'une offre de commerces et de services accessibles à tous, aussi bien en termes de proximité que de mobilité. Ainsi, un quartier adapté au vieillissement (« senior friendly ») est avant tout un quartier où les espaces sont pensés pour rendre la vie des habitants plus faciles.

Les objectifs

> Développer les aménagements urbains adaptés à la diminution de l'autonomie

- En réaménageant les espaces urbains pour les rendre mieux adaptés aux besoins de mobilité des personnes en perte d'autonomie : largeur des trottoirs, ombrages, signalétique, bancs, sanitaires, etc.
- En développant les adaptations urbaines qui limitent les risques de chutes : revêtements, nivellements, identification des zones de travaux sur les trottoirs, etc.
- En accompagnant l'évolution des comportements : sensibilisation au risque de chute pour les professionnels qui interviennent sur la voie publique (travaux, gardiens qui sortent les poubelles, etc).

Nantes Métropole s'engage à :

- Amender la charte d'aménagement des espaces publics et les guides de référence, en s'appuyant sur la méthodologie de travail élaborée par l'AURAN (quartiers « seniors friendly »).
- Déployer, en lien avec l'AURAN, la méthodologie de travail de l'agence « quartiers seniors friendly » sur les communes volontaires (déjà expérimentée dans 8 communes dans le cadre du Grand débat Longévité : Orvault, Nantes, Les Sorinières, Rezé, Saint-Herblain, Vertou, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre).
- Transformer les grands espaces publics pour laisser toute sa place à la nature en ville, au patrimoine et aux paysages dans les projets d'aménagements (ilots de fraîcheur), et garantir leur accessibilité à tous.
- Lancer une réflexion sur la création de nouveaux mobiliers urbains type assise intégrée en partenariat avec l'École de Design.

La commune d'Indre s'engage à créer des espaces nourriciers accessibles à tous en faisant vivre des jardins partagés, familiaux, ouvriers.

La commune de Nantes s'engage à proposer 4 espaces de pratique d'activités physiques adaptées (type physio-parcs : planéité, agrès, toilettes, abris, assises avec accoudoirs, etc) d'ici 2026.

> **Développer le modèle de la ville avec une forte dimension sociétale et prenant en compte les nouveaux usages**

- En associant les seniors aux projets d'aménagement de la ville et en sollicitant leur expertise d'usage, notamment via la démarche « À nous les espaces publics », pour des aménagements de proximité en lien avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les Quartiers Politique de la Ville.
- En soutenant le développement des initiatives innovantes qui facilitent la mobilité des seniors.

Nantes Métropole s'engage à :

- Débattre du modèle de la ville de demain à travers une démarche de Grand débat afin de reposer une voie de développement urbain soutenable écologiquement (place de la nature, matériaux et type de construction), accessible socialement (logement, espace public) et porteuse des nouveaux usages et modes de vie.
- S'appuyer sur le dispositif Nantes City Lab pour permettre l'innovation et l'émergence de nouvelles solutions dans tous les domaines, au service des transitions dont la transition démographique via le Fonds Nantes Transition.
- Lancer une réflexion sur la signalétique intégrée au mobilier urbain.

> **Développer une ville de la proximité, notamment en s'appuyant sur le concept de la ville du 1/4 d'heure**

- En développant les commerces et services de proximité, en multipliant les points d'approvisionnement. Dans l'étude réalisée en 2021 par Les Petits Frères des Pauvres (Baromètre 2021 Petits Frères des Pauvres Solitude et Isolement, quand on a plus de 60 ans en France), le maintien des commerces et services de proximité est considéré par les seniors comme une des actions primordiales pour lutter contre l'isolement.
- En développant l'offre de livraison à domicile dans les zones n'ayant pas de commerces de proximité.

Nantes Métropole s'engage à :

- Maîtriser le développement des centres commerciaux de périphérie en encourageant leur transformation en vrais quartiers de ville par une diversification des fonctions (logements, activités, équipements et services, connexion aux transports en commun et liaisons douces).
- Concrétiser une attente à travers un travail de programmation commerciale de l'occupation des rez-de-chaussée pour animer les centralités, à travers la mobilisation d'un outil type « foncière rez-de-chaussée ».
- Favoriser le maintien de l'activité commerciale et de services dans les Quartiers Politique de la Ville.

FOCUS La ville du ¼ d'heure ou le territoire de la demie heure

La ville du 1/4 d'heure est un concept d'urbanisme dont l'objet est de redessiner les quartiers ou territoires de vie de façon à trouver tout ce qui est indispensable au quotidien à moins de quinze minutes/une demi-heure de chez soi (selon l'échelle et les caractéristiques du territoire concerné). Le quartier de la Prairie aux Ducs à Nantes en est une illustration sur le territoire métropolitain puisque ses habitants bénéficient de cette proximité, avec écoles, commerces, loisirs et espaces de santé. Ces réseaux de proximité se développent de plus en plus et permettent de renouer des liens d'entraide à l'échelle du quartier, en particulier pour les personnes âgées, en situation de handicap, ou isolées.

L'AURAN souligne dans sa synthèse consacrée à la ville du 1/4 d'heure (Les synthèses de l'AURAN n°72 septembre 2021), que « ce concept amène une autre approche de la densification en plaçant les services de proximité, et la marche à pied (ou autres modes de déplacements doux) au cœur des politiques publiques (etc.) Ce qui nécessite de renforcer la logique de transversalité des politiques publiques de manière plus systématique et efficace. Et passer d'un modèle de l'hyper-mobilité à celui de l'hyper-proximité. Deux facteurs principaux caractérisent la ville du 1/4 d'heure : le contenu de l'offre de services proposée et le temps de parcours acceptable pour y accéder. 12 services ont été identifiés comme fondamentaux pour répondre aux usages et besoins quotidiens : boulangeries, commerces alimentaires généralistes, buralistes, cafés/bars/restaurants, banques, arrêts de transports en commun, médecins généralistes, pharmacies, écoles maternelles et primaires, crèches, bibliothèques, parcs jardins/aires de jeux extérieurs. Le territoire métropolitain est plutôt bien doté, même si des disparités sont constatées : 74 % de la Métropole est couverte par l'ensemble de ces services, avec un taux porté à 95 % pour la Ville de Nantes ».



Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs intervenant dans le secteur du social
- > Acteurs intervenant dans le domaine des transports
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement
- > Acteurs intervenant dans le secteur alimentaire
- > Conseils des Sages

14

Penser aussi la ville comme un lieu de rencontres, de loisirs, de bien-être

Loin de se cantonner uniquement au moyen de se déplacer, l'espace public revêt aujourd'hui de multiples fonctions. Moteur de création de lien social entre habitants et entre générations, il occupe une place centrale dans la vie quotidienne des personnes. L'aménager pour qu'il reste le plus praticable possible pour les personnes âgées est une nécessité, mais il doit aussi devenir plus sécurisant et accueillant, en offrant des possibilités plus inclusives, respectueuses de l'environnement, et créatrices de liens sociaux entre les générations.

Les objectifs

> Aménager la ville avec des lieux de vie accessibles et propices aux rencontres, et y proposer des offres dédiées aux seniors qui participent à maintenir le lien social

- En développant des activités et des lieux propices à rassembler les générations : jardins partagés intergénérationnels, squares et jeux pour enfants, composteurs de quartier, espaces extérieurs type quinguette.
- En créant des conciergeries dans chaque quartier, composées notamment de seniors bénévoles, pour faciliter les relations de voisinage, l'accueil des primo-arrivants, l'entraide, la création d'ateliers (informatique, français, etc).
- En favorisant le développement des associations qui proposent des temps de rencontres et d'échanges, et celles portant des actions qui renforcent le lien social, tout en veillant à diversifier les actions dans les territoires : actions ponctuelles, actions régulières, dans la ville ou à domicile.
- En accompagnant le tissu associatif dans les communes qui sont en deuxième ceinture autour de la ville de Nantes ainsi que dans les zones rurales où l'isolement est fort.
- En favorisant la réalisation de programmes immobiliers mixtes (espaces partagés, logements, bureaux, services).
- En développant une culture de la gestion des friches urbaines, des temporalités dans les projets de renouvellement urbain, pour susciter, tester, expérimenter des usages temporaires (voire définitifs) en associant les habitants, dont les seniors.

Nantes Métropole s'engage à s'appuyer sur les événements sportifs à venir pour sensibiliser les seniors à la pratique d'activité physique : Coupe du Monde de Rugby en 2023, JO 2024 avec l'accueil de matches de football.

La commune de Saint-Herblain s'engage à réaménager un jardin public sur le quartier Allende, à proximité d'une nouvelle résidence seniors, pour en faire un lieu de convivialité intergénérationnel à l'échelle du quartier (ex. : parcours sportif intergénérationnel).

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage à mettre en place un parc thérapeutique avec agrès dédiés aux personnes âgées.

La commune de Sainte-Luce-sur-Loire s'engage à améliorer l'accès à la culture avec une programmation adaptée au public seniors à la salle Ligéria : choix des spectacles, horaires en adéquation avec les souhaits des seniors, moments conviviaux, ...

> Rendre l'offre de loisirs et de bien-être intégrée à la ville accessible aux seniors

En développant l'offre culturelle, sportive et de loisirs ouverte et adaptée aux seniors et aux personnes en perte d'autonomie, y compris dans les zones périurbaines ainsi que dans les Établissements et Services Médico-Sociaux, en particulier ceux qui sont portés par des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

La commune de Nantes s'engage en déployant et renforçant le dispositif Carte Blanche et son offre d'aide à la pratique sportive et culturelle.

La commune de Carquefou s'engage à mettre à disposition de l'association Cercle des Aînés un local dédié en centre ville afin d'y développer des activités à destination des seniors le week end.

La commune de Thouaré-sur-Loire s'engage à maintenir les ateliers "bien vieillir" sous forme d'ateliers "mémoire" et d'ateliers "estime de soi". Elle s'engage également à proposer des rencontres intergénérationnelles autour de la musique et du jeu.

La commune de Vertou s'engage à déployer dans le cadre du plan d'actions Sport Santé, les actions à destinations des seniors.

La commune de La Montagne s'engage à poursuivre ses actions favorisant l'accès à la culture : convention partenariale avec UDCCAS/ONPL/Grand T, partenariat CCAS/ médiathèque avec des actions intergénérationnelles (lecture, cinéma, ateliers mémoire ou décoration), partenariat avec le cinéma associatif Le Montagnard.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels
- > Acteurs intervenant dans le secteur du social
- > Acteurs intervenant dans le domaine culturel et sportif
- > Communes
- > Associations
- > Conseils des Sages

15 Faire de l'accessibilité universelle un levier en faveur des personnes âgées : promouvoir un environnement accessible à tous

L'accessibilité universelle, c'est l'accès à une ville pensée pour toutes et tous : ce qui s'avère nécessaire pour 10 % de la population est utile pour 40 % et confortable pour 100 % des usagères et usagers. Les aménagements, a priori conçus pour faciliter les déplacements et la mobilité des seniors, en contribuant à leur autonomie et au plein exercice de leur citoyenneté, renforcent également le bien-être de toutes et tous. L'accessibilité universelle aux commerces et services doit également être garantie pour chacun.e afin de faire de la Métropole de Nantes, un territoire inclusif accessible à toutes et tous.

Les objectifs

> Poursuivre la démarche d'accessibilité universelle sur Nantes Métropole

- En mettant en œuvre l'accessibilité universelle dans les bâtiments publics métropolitains (Établissements Recevant du Public) et dans les aménagements d'espaces publics.
- En réhabilitant l'espace public pour rendre plus simple la vie quotidienne des personnes âgées (maillage, continuité de la chaîne des déplacements, signalétique, etc).
- En faisant le lien entre accessibilité des équipements (sportifs, culturels, commerces) et accessibilité de l'espace public pour une cohérence des aménagements.
- En améliorant l'accessibilité du réseau de transports en commun, tant dans son infrastructure que dans la qualité du service (sensibilisation des conducteurs, informations accessibles) (retour Dir. Égalité).

Nantes Métropole s'engage à :

- Poursuivre le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) sur la Métropole en lien avec les communes pour contribuer à l'amélioration des cheminements piétons.
- Poursuivre les engagements de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) sur le patrimoine bâti de Nantes Métropole.
- Poursuivre le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé des Transports en commun (SDAP-TC) en lien avec les communes : chaque année, la Métropole rend accessibles 20/30 arrêts de bus (les arrêts de busway et tramway ne sont pas concernés car déjà accessibles).

FOCUS La Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité Universelle (CMAU)

La collectivité s'appuie sur une dynamique partenariale et s'est dotée, dès 2005, d'une instance de concertation. Devenue aujourd'hui la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité Universelle (CMAU), cette instance a été adaptée aux évolutions législatives, et les élu.e.s de la Métropole l'ont ouverte aux représentants des personnes âgées et du monde économique. La CMAU favorise la co-construction des politiques publiques, et assure le suivi de la mise en accessibilité sur le territoire métropolitain.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs intervenant dans le domaine du transport
- > Communes
- > Conseils des Sages
- > CMAU

16 Systématiser le recours à l'expertise d'usage

Qui serait mieux placé que les personnes âgées pour évoquer les difficultés rencontrées et identifier les préconisations à mettre en place pour améliorer et fluidifier les parcours de déplacements ? Le point de vue de la personne âgée dans les projets d'urbanisation, d'aménagement et de renouvellement urbain de la Métropole doit ainsi être recherché et pris en compte systématiquement. Sa parole doit peser dans le débat et impacter l'action publique.

Les objectifs

> Renforcer la place de l'expertise d'usage dans les projets d'urbanisation et d'aménagement de la Métropole

- En sensibilisant les professionnels qui agissent pour la longévité et le vieillissement de la population.
- En systématisant le recours à l'expertise d'usage dès l'élaboration des projets, notamment les projets d'habitats, d'espaces publics, de renouvellement urbain.
- En développant la place de l'expertise d'usage dans les instances de gouvernance et de dialogue citoyen, particulièrement pour les seniors en perte d'autonomie.

La commune d'Orvault s'engage à mener une concertation pour le projet global du quartier Plaisance en 2022.

Nantes Métropole s'engage à :

- S'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyen-ne-s à travers des expériences d'éco-conception de places et placettes dans l'ensemble de la Métropole, des activations éphémères et d'urbanisme transitoire (en référence à « ma rue pour tous »).
- Associer l'expertise d'usage des citoyen-ne-s dans les grands projets urbains et projets de renouvellement urbain avec une offre de participation renouvelée.
- Intégrer des représentants de la longévité dans le Conseil des Usagers rassemblant le Conseil des Usagers de l'Espace Public et le Comité des Partenaires Mobilité.

FOCUS Le Conseil des Usagers de l'Espace Public

Le Conseil des Usagers de l'Espace Public regroupe 15 associations représentatives (associations de personnes handicapées, piétons, cyclistes, motards, automobilistes, etc.), des élus et 15 citoyens. Il doit permettre, en amont de la réalisation des aménagements d'espaces publics, un travail transversal et croisé entre les usagers et les services de Nantes Métropole.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs intervenant dans le domaine du transport
- > Communes
- > Conseils des Sages
- > CUEP, Comité des Partenaires Mobilités

17

Encourager le développement d'une offre alternative aux transports en commun

Les transports sont au cœur de l'enjeu de mobilité et constituent donc un maillon essentiel du lien social et de l'autonomie pour les seniors. Les objectifs retenus visent à mieux adapter l'offre existante à la perte d'autonomie et à développer les offres alternatives aux transports en commun (transports solidaires, zones piétonnes et cyclistes).

Les objectifs

> Développer les solutions qui permettent de rendre plus sûrs des "minis-trajets" : domicile-arrêt de transports en commun/domicile-commerces, services, équipements

- En mettant en place des dispositifs proches du domicile pour accéder aux commerces ou aux arrêts de bus/tram (minibus, vélos taxis).
- En multipliant les points d'accès aux outils numériques avec un accompagnement possible dans les maisons de quartier, les centres sociaux-culturels, les mairies, les « Espaces de Vie Sociale ».

La commune de Rezé s'engage à :

- développer le service mobilité géré par la ville (navette collective, déplacements individuels, accompagnement au bras),
- réfléchir avec la TAN sur les conditions de desserte de certains quartiers.

La commune de Saint-Herblain s'engage à développer des solutions d'accompagnement à la mobilité des seniors par la réalisation d'un diagnostic des besoins du territoire et la mise en œuvre de solutions adaptées.

> Soutenir les acteurs qui proposent des solutions solidaires : engager des réflexions intercommunales par territoire de vie

La commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu s'engage à mener une réflexion pour développer une offre alternative de transport solidaire.

La commune de Bouaye s'engage à soutenir le transport solidaire de proximité pour les seniors.

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage à stabiliser et renforcer son dispositif de « transport solidaire » à destination des aînés.

La commune de Saint-Léger-les-Vignes s'engage à rechercher des bénévoles pour investir un service de transport régulier en faveur des personnes âgées.

La commune de Vertou s'engage à consolider le dispositif Vertibus (transport solidaire) et à accompagner la réflexion sur le transport à la demande (TAN).

Le CD44 fait du transport solidaire un sujet de préoccupation majeur et accompagnera les solutions émergentes.

La commune de La Montagne s'engage à soutenir le transport de personnes âgées par des chauffeurs bénévoles, sur le périmètre communal.

> Mieux concilier les différents modes de déplacements et les espaces urbains : voiture, vélo, piéton

- En développant les infrastructures pour les mobilités actives (piétonnes et cyclables) et en réduisant les places de stationnement en centre-ville pour y limiter la place de la voiture ; les infrastructures s'entendent comme espaces sécurisés de déplacements mais également espaces de rangement (ex. : deux roues dans les habitats collectifs), modalités d'emprunts, d'entretien, etc.
- En différenciant les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes, accompagnés d'une signalétique claire.
- En facilitant l'accès à l'offre de vélo pour les personnes en perte d'autonomie.

Nantes Métropole s'engage à :

- Co-construire, dès 2021, une nouvelle stratégie piétons suite à l'évaluation citoyenne des aménagements temporaires durant la crise sanitaire (schéma directeur et déclinaison opérationnelle).
- Engager un plan « changement de comportement » sur les forces et faiblesses des différents modes de déplacements dont la simplification du parcours usager (tarification multimodale, compte unique mobilité) et la réassurance des personnes âgées dans les usages des transports en commun à l'horizon 2023.

FOCUS À Vélo Sans Âge

À Vélo Sans Âge est une association qui veut offrir aux personnes dépendantes des promenades à vélo triporteur, au grand air et en toute sécurité. Entre le 21 mai et le 29 août 2021, À Vélo Sans Âge a organisé le premier tour de France en triporteur électrique sur un parcours de près de 5 000 km.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels
- > Acteurs intervenant dans les secteurs du social et du médico-social
- > Acteurs intervenant dans le champ de la mobilité
- > Conseils des Sages.

18 Développer une offre de mobilité adaptée

La mobilité, facteur majeur de l'inclusion sociale, permet de répondre à de nombreux enjeux : continuer à être autonome, libre ; lutter contre l'isolement ; conserver une bonne santé. Dans leur utilisation quotidienne, les transports en commun ne semblent pas suffisamment adaptés à l'usage des personnes vieillissantes : affluence aux heures de pointe, difficultés d'accès pour les personnes avec déambulateurs, risque de chute résultant d'une conduite brutale. Aujourd'hui, de nouveaux souhaits de mobilité émergent, à l'exemple du transport à la demande.

Les objectifs

> Adapter les nouveaux usages en matière de mobilité

- En développant la flexibilité des services pour les rendre modulables « à la demande ».
- En veillant à l'accessibilité des transports en matière d'offres et d'horaires.
- En encourageant le recours aux aides personnelles à la mobilité que sont les déambulateurs et les scooters électriques pour PMR.

Nantes Métropole s'engage à :

- Organiser des Assises des mobilités pour projeter les solutions de demain avec les opérateurs, les usagers et anticiper les innovations à venir (transport autonome).
- Soutenir les services de covoiturage tels que Covoit'an, service intégré au réseau TAN via une application mobile : mise en relation de conducteurs non professionnels et de passagers pour des trajets, uniquement sur la Métropole nantaise, pour le prix d'un ticket TAN.

> Développer des initiatives qui participent à rendre les transports en commun plus sécurisés et plus confortables pour les personnes en perte d'autonomie

- En proposant des actions qui encouragent les seniors et les personnes en situation de handicap à recourir aux transports en commun : ateliers de reconnaissance des trajets, sessions de « formation » à l'utilisation des transports (achat et validation du titre de transport, lecture des horaires et plans, etc.) notamment via le SC2S (Service Civique Solidarité Seniors).
- En prévoyant des « horaires slow life » c'est-à-dire des plages horaires où le temps de trajet est allongé pour laisser le temps aux personnes âgées de s'asseoir et de descendre sans précipitation, et en dehors des heures de pointe et mouvements de flux rapides.

Nantes Métropole s'engage à :

- Poursuivre les actions de formation et sensibilisation, mises en place en 2020, à l'attention des agents de la TAN (conducteurs et tout agent en contact avec le public).
- Recourir au SC2S (Service Civique Solidarité Seniors) pour accompagner à l'usage des transports en commun.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs intervenant dans le domaine du transport
- > Acteurs intervenant dans l'emploi
- > Caisses de retraite, mutuelles

19 Créer de nouvelles coopérations et solidarités entre les générations

Le progrès de la longévité humaine s'accompagne de la cohabitation de plusieurs générations, désormais 4 voire 5 générations. Le pacte de solidarité, qui concernait 3 générations, doit à présent être élargi pour inclure toutes les générations dans l'équation des transmissions et des nouvelles coopérations et solidarités entre générations. La Métropole s'engage à soutenir le changement de regard sur la vieillesse auprès de toutes les générations et à renforcer la mixité intergénérationnelle pour notamment favoriser le vivre ensemble et pour lutter contre l'isolement. Dans l'étude réalisée en 2021 par Les Petits Frères des Pauvres (Baromètre 2021 Petits Frères des Pauvres Solitude et Isolement, quand on a plus de 60 ans en France), favoriser les liens entre les générations est considéré par les seniors comme une des actions primordiales pour lutter contre l'isolement.

Les objectifs

> Soutenir les actions de transmission entre les générations et les échanges non monétaires de services intergénérationnels

- En renforçant la présence de la jeune génération auprès des aînés dans les aménagements urbains (crèches et écoles à proximité des hébergements pour personnes âgées), mais également via le Service Civique Solidarité Seniors.
- En valorisant les compétences des seniors auprès des plus jeunes dans les temps scolaires et périscolaires : activités culturelles, écologie, soutien scolaire, jardins des écoles, Histoire de Nantes et de ses quartiers, transmission de savoir-faire, etc.
- En soutenant le développement d'espaces dédiés à la fois aux jeunes générations et aux aînés, tels que les « maisons partagées », comportant des espaces ouverts sur les quartiers.

La commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu s'engage à développer les actions intergénérationnelles : échanges entre une classe et des personnes âgées en résidence seniors, balades entre enfants du multi-accueil et des seniors, spectacle assuré par des jeunes à l'occasion du repas des aînés.

La commune de Bouaye s'engage à encourager les actions entre jeunes et aînés en lien avec le Conseil des Sages.

La commune de Sainte-Luce-sur-Loire s'engage à accompagner le comité consultatif « accessibilité et intergénérationnels ».

Nantes Métropole s'engage à explorer les possibilités d'ajuster les défis citoyens de la transition (énergie, déchets, alimentation), à valoriser à l'occasion des bilans annuels les défis intergénérationnels, à les encourager, à s'appuyer sur ces défis pour développer les transmissions de savoirs et compétences entre générations.

La commune de Saint-Léger-les-Vignes s'engage à créer un Conseil des Sages.

> Soutenir le changement de regard sur la vieillesse

En sensibilisant le regard des enfants sur les personnes âgées et celui des jeunes sur les enjeux du vieillissement et sur la place des seniors : temps pédagogiques dédiés dans le cadre de la scolarité, temps de rencontres et d'échanges entre les collègues et les seniors valorisant les compétences des seniors (mémoire de la ville, mémoire collective, parcours de vie).

La commune d'Indre s'engage à promouvoir les actions favorisant l'interconnaissance : manifestations culturelles, garde d'enfants par des seniors, colocations seniors/étudiants.

La commune de Thouaré-sur-Loire s'engage à organiser des conférences sur le changement de regard sur la vieillesse, adressées à un public intergénérationnel.

> Renforcer la mixité intergénérationnelle en accompagnant les projets pour une Métropole du bien habiter ensemble

La commune de Sautron s'engage à permettre qu'un EHPAD soit multi-accueil et en lien avec l'espace jeunes ; par ailleurs, le restaurant de la résidence La Blanchardière est ouvert aux non-résidents.

La commune de Basse Goulaine s'engage à développer des activités communes dans l'année 2021 entre l'EHPAD et le multi-accueil.

> Valoriser l'utilité des seniors

- En accompagnant les seniors éloignés de l'emploi, en encourageant l'emploi des seniors (un des 10 enjeux prioritaires métropolitains « Économie et Emploi Responsables »), en valorisant l'expérience des futurs retraités au sein des entreprises.
- En valorisant les actions de bénévolat des seniors.

Nantes Métropole s'engage, dans le cadre de sa démarche « fabrique du modèle économique de demain », à :

- Examiner, dans le cadre de la démarche « Territoire Zéro Chômeurs de longue durée », en lien avec le Comité Local pour l'Emploi, les communes de la Métropole et les acteurs du territoire, les opportunités potentielles de création d'entreprises à but d'emplois en lien avec les métiers du Grand Âge si des besoins non couverts étaient avérés
- Faire progresser la culture RSE sur son territoire à travers l'animation de la plateforme RSE de la Métropole :
- Groupe de travail dédié avec focus sur les seniors en entreprise.
- Mise en valeur lors de l'évènement Social Change 2022 (rendez-vous annuel sur la RSE) : Intégrer un focus seniors.
- Mise en valeur de bonnes pratiques d'entreprise ou dispositifs sur le site RSE dédié.
- Gestion active des carrières (entretien professionnel à partir de 45 ans, bilan de compétences, etc).
- Faire progresser la culture RSI dans sa politique RH en valorisant les dispositifs dédiés aux seniors (en recherche d'emploi, en prévision d'un départ en retraite) :
- Définition d'une politique de formation destinée aux salariés de plus de 50 ans.
- Meilleure prise en compte de la pénibilité des postes et conditions de travail.
- Création d'actions de tutorat (pour favoriser la transmission de savoir-faire) et d'échanges intergénérationnels.

FOCUS La Semaine bleue

La Semaine bleue, ce sont 7 jours annuels qui constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations. Elle est proposée par la quasi totalité des communes de la Métropole.

FOCUS Le Service Civique Solidarité Seniors

Le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) a pour vocation de développer massivement et qualitativement le Service Civique auprès des personnes âgées au sein d'organismes publics et privés à but non lucratif. La mobilisation a été créée sous l'impulsion d'Unis Cité, association pionnière du Service Civique, et du groupe Malakoff Humanis dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire AGIRC ARRCO, avec l'appui du Ministère chargé de l'Autonomie, du Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de l'engagement, et de tous les acteurs du Grand Âge et du Service Civique auprès des Seniors. Il est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour ceux en situation de handicap), sans condition de diplôme, avec une indemnité mensuelle de 580 € (473 € pris en charge par l'État, 107 € versés par la structure d'accueil), pour un engagement de 24 à 35 heures hebdomadaires. Les structures d'accueil doivent être des organismes publics ou privés à but non lucratif. Les missions du volontaire sont complémentaires à celles du personnel soignant et de l'entourage des seniors. Elles visent à maintenir le lien social, mener des animations collectives, appuyer les équipes de professionnels (par exemple en période de crise sanitaire). L'ambition vise à accompagner 200 000 seniors d'ici 3 ans.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs intervenant dans les secteurs du loisir et du culturel
- > Acteurs intervenant dans l'emploi
- > Acteurs intervenant dans le secteur du social
- > Communes
- > Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)

Prévenir et lutter contre les risques d'isolement

Selon l'étude réalisée en 2021 par Les Petits Frères des Pauvres (Baromètre 2021 Petits Frères des Pauvres Solitude et Isolement, quand on a plus de 60 ans en France), 530 000 personnes de plus de 60 ans (3 % de cette population) sont en situation de mort sociale, c'est-à-dire qu'elles sont exclues des 4 cercles sociaux (famille, amis, voisins, réseau associatif) : + 77 % par rapport à 2017. 2 000 000 sont isolées des cercles familiaux et amicaux, soit + 122 % par rapport à 2017. La lutte contre l'isolement devient une priorité majeure, mise en exergue par la crise sanitaire : le sentiment de solitude s'est accru, avec 36 % des seniors qui se sentent seuls fréquemment et 14 % tous les jours, notamment les femmes. Un Comité Stratégique de lutte contre l'isolement a été créé en février 2021 avec 4 ambitions : prévention et repérage des personnes isolées, sensibilisation du grand public à la place des personnes âgées dans la société, maillage territorial, renforcement des solidarités intergénérationnelles. Le lien entre isolement et précarité est manifeste et avéré : de faibles revenus conjugués à une perte d'autonomie sont des facteurs accélérateurs de mort sociale. En outre, l'isolement social accroît les risques de renoncement aux soins (en l'absence d'accompagnement pour contrer les obstacles financiers et organisationnels).

Les objectifs et engagements ci-dessous visent à renforcer l'offre, l'accessibilité et la diversité d'actions participant à maintenir le lien social et « à aller vers » ceux qui restent en dehors des dispositifs qui leur sont dédiés.

Les objectifs

> Renforcer les initiatives qui participent à maintenir le lien social

- En favorisant le développement des associations et les initiatives bénévoles qui participent à rompre l'isolement, tout en veillant à ce que les offres proposées en territoire soient suffisamment complémentaires pour répondre à la diversité des besoins (actions ponctuelles, au long cours, dans la ville, à domicile, etc.)
- En facilitant l'accès aux aides techniques qui favorisent le maintien des liens sociaux (ouïe, vue, marche) (cf. engagement 8).
- En favorisant les espaces de rencontre dans le quartier, les actions de médiation sur l'espace public (cf. engagement 14 « penser aussi la ville comme un lieu de rencontres, de loisirs et de bien-être »).

Nantes Métropole s'engage à :

- Soutenir les actions collectives de proximité en faveur du lien social, notamment dans le cadre de la CFPPA.
- Procurer aux personnes isolées un téléphone ou une tablette et une connexion internet sous condition de ressources.
- Soutenir la Maison du Libre (consortium d'acteurs) qui travaille au reconditionnement et à la distribution de matériel aux usagers éloignés du numérique.
- Étudier la faisabilité d'une offre de connexion solidaire portée par la Métropole.

La commune de La Montagne s'engage à poursuivre le partenariat avec le foyer Sésame Autisme (transport et culture) et à organiser des activités pour les publics du CCAS, seniors ou pas (sorties loisirs/culture, pique-nique)

La commune de Saint-Léger-les-Vignes s'engage à installer une boîte aux lettres dans chaque quartier et à créer un réseau social où chaque citoyen peut alerter l' élu.e référent.e sur les problèmes d'isolement identifiés.

> Renforcer les actions qui participent à "aller vers" les personnes isolées

- En développant la fonction de référents « qualité de vie », « référents seniors » à l'échelle d'un habitat ou d'un quartier.
- En améliorant le repérage des personnes qui présentent un risque d'isolement et la coordination des acteurs qui les accompagnent (maisons relais, maisons de quartiers, mairies, associations, etc.)

La commune de Saint-Herblain s'engage à :

- Poursuivre la veille sociale tout au long de l'année auprès des personnes inscrites sur le registre communal des personnes à risque.
- Développer et adapter les actions d'animation favorisant le lien social en direction des seniors : en proximité dans les quartiers, avec une prise en charge du transport dès le domicile, avec la mise en place de séjours seniors, etc.

Nantes Métropole s'engage à piloter un travail sur le repérage des fragilités des personnes (cf. engagement 3).

La commune d'Indre s'engage à faire perdurer le dispositif de veille sociale en direction des seniors via des appels tous les 15 jours aux personnes recensées dans le registre canicule.

FOCUS L'engagement du Département contre les risques d'isolement et pour l'inclusion des personnes les plus fragiles

(Engagement du Département « Agir pour bien vieillir » 2017/2022)

Le Conseil Départemental identifie l'isolement comme un critère d'entrée dans la fragilité et la perte d'autonomie. Les situations d'isolement sont multiples mais peuvent être évitées ou s'améliorer par l'activation de solidarités de proximité, en complémentarité avec les services sociaux et médico-sociaux. Ainsi, le CD, via son engagement 4 « repérer l'isolement et favoriser l'inclusion des personnes les plus fragiles », s'est fixé comme objectifs de :

- Repérer les situations de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée.
- Favoriser l'orientation vers les services compétents.
- Éviter l'isolement non choisi et le non-recours aux droits et aux soins.

Les actions identifiées visent à :

- Contribuer au déploiement d'actions de lutte contre l'isolement sur l'ensemble du territoire départemental.
- Favoriser la mise en place d'une veille d'acteurs de proximité.
- Promouvoir des outils de repérage de l'isolement communs aux différents professionnels.

Le CD propose de s'appuyer sur un large partenariat pour la mise en œuvre de ces actions : communes et intercommunalités, CLIC, services sociaux et médico-sociaux, MAIA, caisses de retraite et mutuelles, associations.

Sur la base du bilan de l'engagement départemental sur cet axe, le CD apportera des actions correctives et, en lien avec les collectivités locales, identifiera des pistes d'orientation et d'amélioration : ce sujet sera au cœur de la future Conférence des Financeurs dédiée à la lutte contre l'isolement.

En complément, la CNSA prévoit d'ajouter un axe « lutte contre l'isolement » dans le cadre de la CFPPA, à l'issue notamment de l'expérimentation de la démarche de coopération MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement des Âgés).

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels : CD44, future Conférence des Financeurs dédiée à la lutte contre l'isolement
- > Acteurs intervenant dans le secteur du social
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat
- > Acteurs intervenant dans l'emploi

21

Promouvoir l'engagement citoyen et renouveler les formes de bénévolat

Les témoignages, à l'occasion du Grand débat, rappellent que ce temps libre inédit de l'après vie professionnelle peut être investi de multiples façons générant parfois de l'inquiétude, un risque ou encore une opportunité pour de nouvelles expériences. L'engagement des seniors constitue une ressource importante pour la vie sociale et citoyenne des personnes ainsi que pour la vie de la cité : plus d'un tiers des plus de 65 ans sont bénévoles dans des associations. L'allongement de la vie invite à mieux soutenir et valoriser ce bénévolat : éviter les risques d'épuisement, faciliter la rotation des bénévoles, former les bénévoles, faire évoluer les formes de bénévolat, etc.

Les objectifs

> Renforcer les actions citoyennes et bénévoles en ville et dans les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) pour recréer du lien

- En soutenant les initiatives qui mobilisent l'engagement citoyen dans la vie de la cité, du quartier et auprès des seniors (conseils citoyens, bureau des projets, budget participatif, événements conviviaux, conciergerie de services par quartier, etc.)
- En soutenant les acteurs associatifs et de l'Économie Sociale et Solidaire qui favorisent le lien social entre personnes âgées, leur entourage et leur voisinage; les initiatives d'entraide.
- En soutenant les initiatives d'ouverture des établissements sur le quartier, la commune (EHPAD, résidences autonomie) : présence de tiers-lieux, de services publics (guichets administratifs, consultations bien-être et santé, etc. ouverts aux seniors non-résidents (cf. accompagner le modèle de l'EHPAD de demain) ; ainsi que les actions bénévoles dans ces établissements.
- En favorisant la participation des résidents des ESMS aux projets conviviaux, artistiques, culturels et citoyens des villes et des quartiers.

La commune d'Orvault s'engage à faciliter les démarches des associations avec la mise en place d'une Maison des Associations au Château de la Gobinière (dont un soutien administratif aux clubs seniors).

La commune de Saint-Jean-de-Boiseau s'engage à mettre en place un espace de coordination du bénévolat géré par le CCAS et à créer une Maison des Communs : espace mis à disposition des habitant.e.s pour favoriser l'émergence de projets en commun.

La commune du Pellerin s'engage à poursuivre le travail avec le Conseil des Sages (mis en place en 2009) et à créer des conseils citoyens : conseils de quartiers ou villages (novembre 2021) et conseils intergénérationnels (dans la continuité des conseils de quartiers/villages).

La commune de Couéron s'engage à ouvrir une plateforme numérique de participation citoyenne fin 2021.

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage à :

- Favoriser les rapprochements entre collègues et structures d'accueil pour personnes âgées pour les stages de 3ème : dispositif « entreprendre pour apprendre ».
- Proposer un site en ligne pour mettre en relation des jeunes et des seniors, dans le cadre d'échanges de services non monétaires.
- Créer 6 vergers et jardins partagés par an pour favoriser les liens intergénérationnels.
- Continuer à proposer aux jeunes d'apporter une aide à l'utilisation des tablettes numériques aux résidents des EHPAD.

La commune de Brains s'engage à mettre en service une « boîte à dons » pour développer le réemploi et la solidarité sur la commune d'ici à fin 2022.

La commune de Mauves-sur-Loire s'engage à valoriser la participation citoyenne et à favoriser l'émergence de projets citoyens via la mise en place d'un budget participatif.

La commune de Carquefou s'engage à mettre en place un budget participatif pour associer les habitants au développement et à l'aménagement de la commune (propositions d'investissement, votation sur les actions proposées).

La commune de Sautron s'engage à contribuer à l'évolution de la ville par la mise en place en janvier 2022 d'un budget participatif.

La commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu s'engage à permettre aux Aignanais de s'approprier les espaces publics paysagés de la commune et à créer du lien autour de la biodiversité et du partage (Jardin partagé et création d'une cueillette et d'un verger en accès libre).

La commune de Vertou s'engage à encourager et soutenir la mobilisation citoyenne auprès des plus fragiles (ex. : réseau d'entraide RPS et Vertibus), renforcer la coordination et l'outillage des réseaux d'entraide bénévoles sur le territoire (actions de formation, passeport bénévole, CV citoyen, plateforme collaborative solidaire, etc.) et à poursuivre les initiatives intergénérationnelles dans la construction de la Ville, de ses équipements et services.

Nantes Métropole s'engage à :

- porter une attention particulière à la participation des seniors et à avoir une offre adaptée à ce public, dans le cadre des engagements du Pacte de Citoyenneté Métropolitaine et du principe d'inclusion qu'il porte (adoption octobre 2021)
- et à valoriser, en lien avec le Gérontopôle, l'utilité sociale des seniors dans le cadre de l'étude à venir sur le bénévolat exercé par les seniors.



Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs intervenant dans les secteurs du social et du médico-social
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat
- > Acteurs intervenant dans le domaine culturel
- > Associations
- > Communes

22 Faciliter et accompagner l'accès et l'usage du numérique

Les outils numériques sont quotidiennement utilisés pour garder le lien avec les proches, trouver de l'information, mais aussi réaliser des démarches administratives. Les personnes âgées n'ont pas toujours la possibilité d'acquérir l'équipement nécessaire ni d'utiliser ces outils. L'exclusion numérique vient aggraver les situations d'isolement. Selon la dernière étude réalisée en 2021 par Les Petits Frères des Pauvres (Baromètre 2021 Petits Frères des Pauvres Solitude et Isolement, quand on a plus de 60 ans en France), 20 % des seniors de 60 ans et plus n'utilisent jamais internet : on constate néanmoins une résorption de l'exclusion numérique par rapport à 2017 qu'il convient d'accompagner et de soutenir, car l'exclusion numérique n'est pas sans impact sur l'accès aux soins (plateformes de rendez-vous médicaux, téléconsultation, etc.)

Les objectifs

> Faciliter l'accès aux équipements, l'utilisation et la prise en main des outils numériques pour lutter contre la fracture numérique

- En multipliant les points d'accès aux outils numériques avec un accompagnement possible dans les équipements de proximité : les maisons de quartier, les centres sociaux-culturels, les mairies, les Espaces de Vie Sociale (EVS), les médiathèques, etc.
- En accompagnant le développement des projets numériques pouvant améliorer la vie des seniors.
- En proposant systématiquement une aide à la réalisation des démarches administratives en ligne.
- En faisant appel à des jeunes en Service Civique pour réaliser des formations à domicile et en établissement.

Nantes Métropole s'engage à :

- Mettre en place une offre solidaire d'inclusion numérique via un pack solidarité numérique : mise à disposition de matériel (développement d'une filière de réemploi locale), accompagnement à la prise en main du matériel (médiation), connexion solidaire pour les locataires du parc social des Quartiers Politique de la Ville, en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), l'ensemble des bailleurs sociaux et des associations du territoire. Objectif : équiper 1 500 ménages par an avec une attention aux personnes âgées.
- Renforcer l'offre numérique adaptée aux personnes âgées, en soutenant les associations qui portent des actions de médiation ou de formation auprès des seniors, en lien avec les CLIC, les Restaurants Intergénérationnels, les CCAS, les médiathèques, etc. Un appel à projets est prévu en 2022 auprès des acteurs : une offre dédiée seniors pourra être ciblée.
- Évaluer le Pass APTIC (fin 2021) et poursuivre le dispositif sur 2022 : dispositif de formation et d'accompagnement pour les personnes en fragilité numérique, afin de lutter contre la fracture sociale numérique.
- Renforcer la mise en réseau des lieux de médiation numérique pour développer une offre de proximité : intégrer la création de dispositifs de médiation numérique dans le cadre de la création de nouveaux équipements publics, pérenniser le dispositif mobile «K@rioles» : sensibilisation au numérique en favorisant « l'aller vers » (partenariat avec l'École du Bois, Unis Cité, groupes numériques de quartier), mettre à disposition des personnes âgées, dans les EHPAD et à domicile, des médiateurs et médiatrices numériques.
- Poursuivre le recensement de l'offre de médiation numérique publique et associative tous les 2 ans à l'échelle de la Ville de Nantes, de Nantes Métropole, auprès de plus de 100 structures. Ce recensement se traduit par le guide Pratiques numériques en version papier et web disponible en open DATA.

La commune d'Indre s'engage à multiplier les points d'accès aux outils numériques avec un accompagnement possible dans les maisons de quartier, centres socio-culturels, mairies, Espaces de Vie Sociale.

La commune de Couëron s'engage à poursuivre sur 2022 le programme de lutte contre la fracture numérique auprès des plus vulnérables, dont les seniors.

La commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu s'engage à mettre en place des ateliers numériques pour les personnes de plus de 65 ans avec ANADOM.

La commune de Saint-Jean-de-Boiseau s'engage à mettre en place des ateliers avec ANETH dans le cadre du Pass APTIC à destination notamment des seniors.

La commune de Bouaye s'engage à réduire la fracture numérique en reconduisant en 2022 les ateliers numériques, en partenariat avec l'association ANADOM et en s'appuyant sur le Pass APTIC (si pérennisé sur Nantes Métropole).

La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'engage, en 2022, à mettre à disposition un conseiller numérique et à organiser des ateliers adaptés aux seniors.

La commune de Thouaré-sur-Loire s'engage à poursuivre son offre de cours informatiques adaptés à un public senior.

La commune de Saint-Léger-les-Vignes s'engage à mettre en œuvre des ateliers numériques, animés par le CLIC en partenariat avec ANADOM, et à mettre à disposition une salle communale.

> Sensibiliser aux nouveaux usages du numérique

Nantes Métropole s'engage à proposer un focus « seniors et numérique » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs du territoire, à l'occasion de l'édition 2022 de la Nantes Digital Week.

La commune de La Chapelle-sur-Erdre s'engage à mettre en place des ateliers de sensibilisation aux outils numériques et aux démarches administratives en ligne.

La commune de Carquefou s'engage à mettre en place des ateliers numériques pour seniors à la Maison des Seniors.

FOCUS Le Pass numérique APTIC

Parmi les actions du Plan national pour un numérique inclusif figure le déploiement des Pass numériques APTIC. Pensés sur le modèle des chèques restaurant, ces Pass permettent aux personnes de payer totalement ou partiellement des services en médiation numérique auprès de structures labellisées. Depuis fin 2020, Nantes Métropole déploie, à titre expérimental, les Pass numériques en collaboration avec le CD44 et avec le soutien de la MSA 44-85, du Hub Pays de la Loire CONUMM et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

2 000 carnets de 5 Pass de 10 € ont été distribués.

Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions :

- > Acteurs institutionnels : CD44, CFPPA, communes, ACCOORD, centres socio-culturels, CCAS, CLIC, restaurants intergénérationnels, médiathèques, Cité des Congrès
- > Acteurs intervenant dans les secteurs du social et du médico-social
- > Acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat
- > Caisses de retraite, mutuelles
- > Acteurs du Service Civique et intervenants dans l'accompagnement au numérique : Unis Cité, Anadom, Médiagraph, Les Connectés, Silver Geek, Wello, La Fabrique du Libre, PING, etc.

DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME DES ACTEURS DE LA LONGÉVITÉ

23 Favoriser les synergies entre les acteurs de la longévité

Au-delà de l'action publique, la prise en compte des enjeux de la longévité s'appuie aujourd'hui sur une grande diversité d'acteurs et des responsabilités à différentes échelles. Ce paysage riche induit la nécessaire recherche de complémentarités et de coopérations entre les acteurs. Nantes Métropole pourra s'appuyer sur une forte dynamique d'acteurs qui constitue un réel atout de ce territoire pour aborder les enjeux de la longévité.

Les objectifs

> Équilibrer le maillage territorial de l'offre dédiée aux seniors pour garantir le libre choix du bénéficiaire

- En cartographiant l'offre existante pour améliorer la lisibilité de l'offre pour les professionnels, les bénéficiaires et leurs proches.
- En organisant, en lien avec le Département, la complémentarité entre les offres existantes sur le territoire, entre les différents services et entre les offres publiques, privées et associatives, y compris dans les territoires situés en zone périurbaine.

Nantes Métropole s'engage à lancer la réflexion de l'opportunité d'un Observatoire métropolitain de la Longévité (lieu ressources, d'expertise, d'échanges, etc.), en lien avec les Observatoires et sources de données existants (CD44, Gérontopôle, ARS, AURAN, etc).

> Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs des champs sociaux, sanitaires, médico-sociaux : vers une complémentarité des interventions pour une prise en charge globale de la personne

- Renforcer les passerelles entre les acteurs qui accompagnent les seniors au quotidien (services d'aide à domicile, EHPAD) avec la médecine de ville (CPTS, MSP), les Centres Hospitaliers et les partenaires de la coordination (CLIC, DAC), pour anticiper les évolutions des situations et limiter les situations à risque de rupture de parcours.
- En soutenant les dispositifs intégrés SAAD-SSIAD autour du SPASAD.

Nantes Métropole s'engage, avec le CHU, à :

- Mener des réflexions pour renforcer les complémentarités et coopérations entre la médecine de ville et le CHU telles que : la mise à disposition de compétences du CHU auprès des MSP et CPTS (« hotline » pour avis gériatrique), la présence confortée de la médecine de ville dans les instances de gouvernance du CHU, l'appui pour les dépistages anticipés, la fluidité des relations entre les différentes parties prenantes autour de la gériatrie, etc.
- Faciliter et fluidifier les collaborations entre établissements de santé et établissements d'hébergement (ex. : Conventions CHU/EHPAD), en particulier pour les patients en Soins de Suite et de Réadaptation, pour ceux qui sont seuls à leur domicile (accueil temporaire en établissements). Le CHU et le CD44 mettent en place un Comité de Suivi départemental pour échanger sur les besoins.

La commune de La Chapelle-sur-Erdre s'engage à créer un réseau des partenaires des différents secteurs à travers des projets de la ville (Plan Local de Santé, « Villes Amies des Aînés », Plan Handicap, Convention territoriale globale) en les faisant participer à toutes les étapes de ces projets, y compris dans les instances de gouvernance.

> Développer les relations hors Métropole avec les territoires voisins, notamment à travers l'Alliance des Territoires

Nantes Métropole s'engage à valoriser les actions menées, favoriser les échanges d'expériences, développer des coopérations avec les territoires limitrophes, pour une meilleure complémentarité des offres de services aux seniors.

FOCUS Le collectif « La Fabrique du Bien Vieillir 44 »

Le collectif « La Fabrique du Bien Vieillir 44 » rassemble des structures qui se mobilisent pour :

- Permettre une meilleure inclusion sociale et une reconnaissance des aînés dans la société, en décloisonnant les générations et les univers médico-sociaux.
- Innover afin de renforcer la stimulation des capacités sociales, physiques et cérébrales, dans le respect de la dignité de chacun, le maintien de l'autonomie, le renforcement du sentiment d'utilité et de citoyenneté, la reconnaissance du parcours de vie et des besoins spirituels liés à la fin de vie.
- Faire valoir le libre choix des personnes âgées en matière d'habitat notamment, et le rendre accessible financièrement au plus grand nombre.
- Coopérer pour une meilleure interconnaissance entre les acteurs et les secteurs d'intervention (habitat, services à la personne, loisirs/animation et transmission/mémoire).

Les actions du collectif portent sur : le soutien à la grand-parentalité de cœur, la stimulation cognitive et culturelle, le logement intergénérationnel, la colocation seniors, l'écoute et la prise en compte des ressentis, la transmission de récits de vie, le soin de supports de fin de vie, le répit des aidants.

Les membres et partenaires de ce collectif sont les suivants : Chauffe Citron, la résidence autonomie Ginkgo Biloba de la Croix Rouge Française, les Souvenirs Partagés, le Temps pour toiT, Loki Ora, Manou Partages, l'association Passeur de mots Passeur d'histoires, l'URIOPSS, Votre Second Souffle, l'EHPAD Les Rives de l'Erdre.

FOCUS Le PRS 2 (Projet Régional de Santé) 2018/2028

Le Projet Régional de Santé (PRS) représente la feuille de route de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour améliorer la santé dans la région des Pays de la Loire. Élaboré en concertation avec les partenaires de l'ARS, il décline sur le territoire les politiques de santé que l'agence conduira.

Le PRS définit ainsi les grandes orientations à 10 ans, détermine les priorités et fixe des objectifs opérationnels à 5 ans.

Le PRS est constitué :

- d'un Cadre d'Orientation Stratégique (COS) qui fixe 6 orientations pour 10 ans : mettre la santé dans toutes les politiques, accompagner la transformation du système de santé dans une logique plus participative, inclusive, mieux coordonnée et faisant appel à l'innovation,
- d'un Schéma Régional de Santé (SRS) qui fixe les 35 objectifs déclinant les orientations ci-dessus,
- d'un Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) décliné en 8 actions,
- et de 59 livrets thématiques.

Le PRS ne prévoit toutefois pas en détail tout ce qui sera fait durant les 5 années pour atteindre les objectifs. Ainsi, chaque année, l'ARS précise les actions prévues déclinées et moyens affectés.

En complément, le PRS 2 fera l'objet de 2 évaluations d'ensemble :

- L'une à l'issue des 5 années du SRS 2018/2022 : identifier les résultats obtenus sur le système de santé et le service rendu aux usagers afin de guider la rédaction du PRS 2023/2028 et le réajustement des objectifs opérationnels
- L'autre en fin de PRS 2 : identifier les effets de sa mise en œuvre, questionner le contenu du COS, dresser les lignes stratégiques et opérationnelles à privilégier dans le cadre du PRS 3.



Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions :

- > Acteurs institutionnels : ARS, CD44, Gérontopôle, AURAN, communes et EPCI limitrophes de NM
- > Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- > Acteurs intervenant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social,
- > Caisses de retraite, retraites complémentaires et mutuelles

24

Soutenir les communes souhaitant s'engager dans la démarche du Réseau Francophone « Villes Amies des Aînés » (RFVAA)

DÉVELOPPER
L'ÉCOSYSTÈME
DES ACTEURS
DE LA LONGÉVITÉ

Le réseau francophone « Villes Amies des Aînés » est né en 2012 et compte plus de 175 adhérents. Cette association indépendante d'intérêt général est affiliée au Réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Centre d'expertise et de ressources sur l'accompagnement des territoires aux enjeux du vieillissement, l'objectif du RFVAA est de favoriser l'intégration des enjeux de la transition démographique au sein des politiques publiques à travers la promotion et le développement de la démarche « Villes Amies des Aînés ». Il s'agit en effet d'une démarche d'adaptation des politiques publiques locales au vieillissement de la population qui s'appuie sur une méthodologie de projet et repose sur des valeurs fortes : lutte contre l'âgisme, consultation des aînés, transversalité des politiques publiques.

A ce jour, 6 communes du territoire métropolitain sont membres du réseau (La Chapelle sur Erdre, Nantes, Rezé, St Herblain, St Sébastien sur Loire, Sautron) ainsi que Nantes Métropole ; 2 autres communes devraient rejoindre le réseau en 2022 : Couëron et Carquefou.



Les objectifs

> Capitaliser sur les expériences menées par les communes déjà investies dans la démarche

Les plans d'action « Ville Amies des Aînés » des communes apportent d'importantes contributions à la politique publique métropolitaine de la Longévité : ces réflexions, engagements, expériences méritent d'être capitalisés, valorisés et partagés.

Nantes Métropole s'engage à :

- Créer et animer un réseau d'acteurs « Villes Amies des Aînés » pour favoriser le partage d'expériences et les échanges de bonnes pratiques (notamment en relançant les « studies tours »).
- Communiquer sur les plans d'action des communes pour favoriser l'enrichissement mutuel et créer une vision partagée.

> Accompagner les villes qui souhaitent adhérer au réseau francophone « Villes Amies des Aînés »

- En recensant les communes intéressées par la démarche « Villes Amies des Aînés » et en les accompagnant pour réaliser un état des besoins de leur territoire et pour élaborer une feuille de route adaptée.
- En multipliant les points d'accès aux outils numériques avec un accompagnement possible dans les maisons de quartier, les centres sociaux culturels, les mairies, les « EVS ».

Nantes Métropole s'engage à apporter aux communes qui en expriment le besoin, via le pacte de coopération et solidarité métropolitaines, un soutien en termes d'ingénierie pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur démarche « Villes Amies des Aînés ».

Les communes de Les Sorinières, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Sainte-Luce-sur-Loire et Saint-Léger-les-Vignes, sont en réflexion pour s'engager dans le Réseau Francophone "Villes Amies des Aînés" ; Couëron a délibéré pour une adhésion en 2022, Carquefou a également formalisé sa demande auprès du réseau.

> Valoriser la démarche collective de Nantes Métropole

Nantes Métropole s'engage à valoriser la dynamique territoriale en visant l'obtention du label Métropole Amie des Aînés en 2022/2023.



Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Communes
- > AURAN
- > Acteurs partenaires du RFVAA

25

Développer la coordination territoriale des acteurs de la longévité autour du parcours individuel

DÉVELOPPER
L'ÉCOSYSTÈME
DES ACTEURS
DE LA LONGÉVITÉ

La coordination territoriale des acteurs de la longévité est indispensable à une meilleure prise en charge du parcours de la personne âgée. Permettre une dynamique partenariale entre les acteurs de la Longévité participe à mieux orienter et accompagner la personne âgée, et ses proches, vers les solutions les plus adaptées à ses besoins en termes d'habitat, de mobilité, de soin.

Les objectifs

Travailler à la définition de la fonction de « référent de parcours »

Cet objectif s'inscrit dans la démarche « Ma Santé 2022 » portée par le CD44 et portant sur les projets numériques autour du parcours de la personne, de la télémédecine, de la coordination des acteurs intervenant auprès des seniors (aides et soins).

Ce référent centralisera les informations et accompagnera la personne âgée et ses proches dans la réalisation des démarches, quelles que soient les thématiques mobilisées (habitat, mobilité, soin, etc.)

Fluidifier la coordination entre les acteurs en lien avec la personne âgée

- En développant les points d'accueil capables de renseigner les seniors sur l'ensemble des thématiques qui peuvent les concerner.
- En renforçant les synergies entre les acteurs qui sont susceptibles d'accompagner un senior tout en appartenant à des champs d'interventions distincts, notamment :
 - Les acteurs professionnels de l'habitat et les personnes concernées par les initiatives intergénérationnelles.
- Les professionnels susceptibles de repérer les situations de maltraitance des seniors (associations, personnes ressources dans la vie des quartiers, CLIC, CCAS, bailleurs, etc.)
 - Les personnes impliquées dans la mise en œuvre du projet de vie des seniors (professionnels, familles, seniors, etc.)
 - Les partenaires impliqués dans le repérage des fragilités et la prévention de la perte d'autonomie (associations, CLIC, SAAD et SSIAD, résidences autonomie, personnes ressources des quartiers, etc.)

La commune de Nantes et Nantes Métropole s'engagent à :

- Participer à la création d'un GCSMS : espace de dialogue privilégié entre la Ville, la Métropole, le CHU et les acteurs du territoire autour des questions de longévité et le parcours de vie des seniors.
- Créer une organisation territoriale métropolitaine du Dispositif d'Appui et de Coordination du Département, en lien étroit avec l'ARS, le CD44 et le CHU.



Partenaires identifiés pour mettre en œuvre les actions

- > Acteurs institutionnels
- > Acteurs intervenant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social

LES ACTEURS AYANT CONTRIBUÉ AU GRAND DÉBAT (2019) ET À LA CO-CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE (séminaires et ateliers participatifs 1^{er} semestre 2021)

Communes

Basse Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle sur Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves sur Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Sautron, St Aignan de Grand Lieu, St Herblain, St Jean de Boiseau, St Léger les Vignes, St Sébastien sur Loire, Ste Luce sur Loire, Thouaré sur Loire, Vertou

Entreprises, réseaux économiques, syndicats, instituts de formation, écoles

ADT 44
(Aide à Domicile pour Tous)

ANADOM
(aide et accompagnement à la personne)

ADHAP services
(Aide à domicile et services à la personne)

ANAF
(Association Nantaise d'Aide Familiale)

ATLANPOLE
(réseau d'entreprises innovantes)

Atlantique Habitations
(bailleur social)

Audencia
(école supérieure de commerce Nantes)

BENEVOLT
(plateforme d'échanges de services)

Cémavie
(fondation Crédit Mutuel – gestion établissements seniors)

Centr'âge
(conseil et accompagnement à la perte d'autonomie)

Chauffe Citron
(animation culturelle et sociale)

Cité Métrie
(bureau d'études et conseils en urbanisme)

Creative Care Factory
(starts up santé, bien-être, bien vieillir)

Demen'âge
(accompagnement au déménagement)

Dom&Vie
(aménagement et adaptation du domicile)

École de Design Nantes Atlantique
(Care Design Lab)

ECOSSOLIES
(réseau d'acteurs Economie Sociale et Solidaire)

Ensembl'
(réseau social d'entraide)

Envie Autonomie 44
(matériel médical reconditionné)

Globe Conteur

Groupe COOP
(alimentation)

Habitat 44
(bailleur social)

HACOOPA
(Habitat Coopératif pour Personnes Âgées)

Harmonie Habitat
(bailleur social)

IFSO
(Institut de Formation Santé de l'Ouest)

L'Etabli
(laboratoire d'initiatives en économie circulaire)

La Fabrique du Bien Vieillir 44
(accompagnement des seniors)

La santé n'a pas d'horaire
(cabinet d'infirmiers libéraux de nuit)

Le Cinématographe
(cinéma)

Le Kiosque Nantais
(médiation et animation culturelles)
Le temps pour toiT (habitat partagé intergénérationnel)

Les Forges Médiation
(médiation sociale au profit de personnes en situation de précarité et/ou vulnérabilité)

Les Souvenirs Partagés
(transmission intergénérationnelle)

Loki Ora
(habitat – co-location seniors)

Manou Partages
(lien social intergénérationnel)

MEDIAGRAPH
(outils et usages numériques)

Nantes Métropole Habitat
(bailleur social)

Old'Up
(valoriser l'utilité sociale des seniors)

Proximed
(fournisseur de matériel médical et chirurgical)

Roméo et Huguette
(Gazette hybride et intergénérationnelle)

SAMOA
(Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique)

SCOPELI
(supermarché coopératif et participatif)

SOLIHA
(habitat privé à vocation sociale)

Théâtre de La Ruche

Théâtre du Cyclope

Titi Floris

Votre Second Souffle
(aides et accompagnement des aidants)

WELLO
(plate-forme d'aide aux aidants)

Associations, Fédérations, Fondations

A vélo sans âge

A6 Retraite et Long vieillissement

ANDE
(Association Nantaise Déplacements Environnement)

ARDEPA
(Association Régionale pour la Diffusion Et la Promotion de l'Architecture)

ASTREE
(lien social)

Colocation Seniors Services
(aide et maintien à domicile)

Comité Valentin Haüy
(personnes non et mal voyantes)

COMPAS
(Coordination Mutualisée de Proximité pour l'Appui et le Soutien)

Croix Rouge Française

ECOS
(activités et rencontres en lien avec l'environnement et l'écologie)

ECTI
(aide et conseil aux acteurs économiques : transmission, tutorat, réinsertion // bénévolat de compétences)

Ensemble 2 Générations
(habitat intergénérationnel)

Eval'Loire
(évaluation des besoins sociaux des retraités GIR 5 et 6)

FEHAP
(Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne non lucratifs)

FNADEPA 44
(Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissements et Services pour Personnes Âgées)

France Alzheimer
Habitat et Humanisme

Hal'âge
(Habitat Alternatif dans l'Âge)

JALMAV
(Jusqu'À La Mort Accompagner la Vie)

L'outil en main

La Fabrique du Futur
La Maison des Adieux (organisation et animation d'obsèques civiles)

La Pause de la Cigarière
(lien social)

Le Temps pour toiT
(cohabitation intergénérationnelle)

ANNEXES

Léo Lagrange

Les cafés des Aidants
(Association française des aidants)

Les Petits Frères des Pauvres

Les Vieux Tubers de l'Autonomie
(information et sensibilisation via des vidéos You Tube)

Mona Lisa
(isolement social seniors)

Nantes Renoue
(cohabitation intergénérationnelle)

NGC 25
(danse contemporaine)

ORPAN
(Office des Retraités et Personnes Âgées de Nantes)

Passeur de mots, passeur d'histoires
(biographie hospitalière)
Place au vélo

REEVE
(Réseau Eco Evènement)

Rue de l'Avenir
(association citoyenne pour l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain)

Seniors et alors !
(activités artistiques et physiques)

STOPMALPA
(Stop à la Maltraitance des Personnes Âgées)

UDAMS 44
(Union Départementale d'Accompagnement à la Mobilité Solidaire)

UNA
(Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles)

Union Sociale pour l'Habitat
(organismes HLM)

UNIOPSS
(Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux)

Unis Cité
(Service civique)

Académiques, experts, instances de concertation

CDMCA
(Conseil Départemental Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités

CMAU
(Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité Universelle)

Centre Régional d'Etudes, d'actions et d'Informations (en faveur des personnes en situation de vulnérabilité)

Conseil de Développement de Nantes Métropole

Conseil des Sages Sautron, Bouaye, Le Pellerin

Conseil des Usagers de l'Espace Public

CREAI

CRENAU

Espace de Réflexion Ethique des Pays de la Loire

Gérontopôle
(réseau des acteurs ligériens au service du bien-vieillir en Pays de Loire)

Université Permanente de Nantes

Financeurs, caisses de retraites, mutuelles

AGIRC ARRCO

CARSAT
(Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail)

CFPPA
(Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie – CD 44 / NM)

CNSA
(Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

CPAM dont PRADO
(service de retour à domicile des patients hospitalisés - CPAM)

Harmonie Mutuelle

Malakoff Médéric Humanis

Mutualité Française

Mutualité Retraite

Mutualité Sociale Agricole

VYV3

Institutions

ACCOORD
(éducation populaire, centres socio culturels, maisons de quartier, accueils de loisirs, espaces d'animation ados)

ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)

ARS
(Agence Régionale de Santé)

ATDEC Nantes Métropole
(Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences)

AURAN
(Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise)

Bouguenais Mobilité Solidaire

CCI
(Chambre de Commerce et d'Industrie)

Centres Socio Culturels

Chambre de Commerce et d'Industrie

CHU
(Centre Hospitalier Universitaire)

Citad'elles
(femmes victimes de violences)

CLEFOP
(Conseil Local Emploi, Formation et Orientation Professionnel)

CLIC Les Sorinières, Loire Acheneau, Nantes Entour'âge, Couéron Sautron, Orvault La Chapelle s/ Erdre, Indre St Herblain, Loire Erdre, Villes Villages
(Centre Local d'Information et de Coordination)

Conseil Départemental 44

CreAT

(Centre de Ressources et d'Expertise en Aides Techniques – NM)

Croc'Loisirs Sautron
(accueil de loisirs)

DDCS / DDETS
Direction Départementale de la Cohésion Sociale, devenue la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

La Maison des Aidants Nantes

La Maison de la Tranquillité Publique de Nantes

Restaurant Inter Générationnel Malville (Nantes)

Rezé seniors
(office municipal des retraités)

SLIME
(Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie)

TAN
(transports de l'agglomération Nantaise)

ESMS

Accueils de jour Ville de Nantes : La Haute Mitrie, Les Récollets

Anne de Bretagne
(EHPAD) Mutualité Retraite

EHPAD CCAS Nantes : Chambellan, Hirondelle de Sèvre, Haute Mitrie, Madeleine, Fonteny, Renoir, Les Rives de l'Erdre

Ginkgo Biloba
(résidence autonomie)
La Croix Rouge

LISTE DES FOCUS

Fiche	Engagement	Focus
1	Faciliter l'accès à l'information et améliorer l'accès aux droits	Les CLIC métropolitains
2	Sensibiliser pour mieux prévenir	La CFPPA
3	Détecter le plus tôt possible les situations de vulnérabilités ...	<ul style="list-style-type: none">• CHU – l'équipe mobile gériatrique territoriale• Le programme ICOPE
4	Faciliter l'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none">• La Creativ Care Factory• Le Contrat Local de Santé 2 Ville de Nantes – 2019/2024
5	Anticiper l'arrivée de nouvelles formes de précarités	<ul style="list-style-type: none">• L'outil Eco Appart• Les Assises des Nouvelles Solidarités Ville de Nantes 2022
6	Rendre visible les invisibles	Les inégalités de genre se creusent avec l'avancée en âge
7	prendre en compte les nouvelles aspirations liées à la fin de vie	L'espace de réflexion éthique des PdL
8	Accompagner le soutien à domicile quel qu'il soit	<ul style="list-style-type: none">• Les logements bleus : des appartements adaptés à l'avancée en âge• Le CreAT
10	Soutenir les proches aidants	La Maison des Aidants de Nantes
11	Soutenir les aidants professionnels et valoriser les métiers du Grand Age	Le modèle Buurtzorg
12	Accompagner les modèles de l'EHPAD de demain	DIVADOM
13	Poursuivre l'aménagement de la ville dans une approche de la fabrique de la ville...	La ville du 1/4 d'heure ou le territoire de la demie heure
15	Faire de l'accessibilité universelle...	La CMAU
16	Systématiser le recours à l'expertise d'usage	Le CUEP
17	Encourager le développement d'une offre de transports alternative	A Vélo Sans Age
19	Créer de nouvelles coopérations et solidarités entre les générations	<ul style="list-style-type: none">• La semaine bleue• Le service civique solidarité seniors
20	Prévenir et lutter contre les risques d'isolement	L'engagement du CD 44 contre les risques d'isolement et pour l'inclusion des personnes les plus fragiles
22	Faciliter et accompagner l'accès et l'usage au numérique	Le pass numérique APTIC
23	Favoriser les synergies entre les acteurs de la longévité	<ul style="list-style-type: none">• La Fabrique du Bien Vieillir• Le Projet Régional de Santé 2018/2022

GLOSSAIRE

A

ACOPA
Accessibilité et Opportunité
de soins des Personnes Âgées

Ad'AP
Agenda d'Accessibilité
Programmée

ADEME
Agence De l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ALMA
Allo Maltraitance Personnes
Âgées

ADT
Aide à Domicile pour Tous

AISL
Association Insertion
Solidarité Logement

AMAP
Association pour le Maintien
d'une Agriculture Paysanne

AMI
Appel à Manifestation
d'Intérêt

APA
Allocation Personnalisée
d'Autonomie

ARS
Agence Régionale de Santé

ASAMLA
Association Santé Migrants
de Loire Atlantique

AURAN
Agence d'Urbanisme de la
Région Nantaise

AVP
Aide à la Vie Partagée

C

CAF
Caisse d'Allocations
Familiales

CARSAT
Caisses d'Assurance Retraite
et de la Santé Au Travail

CCAS
Centre Communal d'Action
Sociale

CD

Conseil Départemental

CDMCA
Conseil Départemental
Métropolitain de la
Citoyenneté et de l'Autonomie

CHU
Centre Hospitalier
Universitaire

CLIC
Centres Locaux d'Information
et de Coordination

CLSa
Contrat Local de Santé

CMAU
Commission Métropolitaine
pour l'Accessibilité
Universelle

CNSA
Caisse Nationale de Solidarité
pour l'Autonomie

COS
Cadre d'Orientation
Stratégique (Programme
Régional de Santé)

CPAM
Caisse Primaire d'Assurance
Maladie

CFPPA
Conférence des Financeurs
de la Prévention de la Perte
d'Autonomie

CNFPT
Centre National de la
Fonction Publique Territoriale

CPTS
Communautés
Professionnelles Territoriales
de Santé

CreAT
Centre de Ressources
et d'Expertise en Aides
Techniques

CRESS
Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire

CUEP
Conseil des Usagers de
l'Espace Public

D

DAC
Dispositif d'Appui à la
Coordination

DIVADOM
Dispositif Innovant de Vie à
Domicile

DRAF
Direction Régionale de
l'Agriculture et de la Forêt

E

EHPAD
Établissements
d'Hébergement pour
Personnes Âgées
Dépendantes

ELAN (loi)
Loi pour l'Évolution du
Logement, de l'Aménagement
et du Numérique

EMGT
Équipe Mobile Gériatrique
Territoriale

EPCI
Établissement Public de
Coopération Intercommunale

ERE PL
Espace de Réflexion Éthique
des Pays de la Loire

ERP
Établissement Recevant du
Public

ESMS
Établissements et Services
Médico-sociaux

ESS
Économie Sociale et Solidaire

EVS
Espace de Vie Sociale

F

FFB
Fédération Française du
Bâtiment

FFIE

Fédération Française des
Intégrateurs Électriciens

FSL
Fonds Solidarité Logement

G

GCS
Groupement de Coopération
Sanitaire

GCSMS
Groupement de Coopération
Sociale et Médico Sociale

H

HCR
Hôtels, Cafés, Restaurants

I

ICOPE
Integrated Care for Older
People (soins intégrés pour
personnes âgées)

L

LGBTQI+
Lesbiennes, Gays, Bisexuel.
le.s, Transsexuel.le.s, Queer,
Intersexe ...

M

MAIA
Méthode d'Action pour
l'Intégration des services
d'aide et de soins dans le
champ de l'Autonomie

MONALISA
Mobilisation Nationale contre
l'isolement des Âgés

MSA
Mutualité Sociale Agricole

MSP

Maisons de Santé
Pluriprofessionnelles

N

NM
Nantes Métropole

O

OMS
Organisation Mondiale de la
Santé

Open DATA
donnée ouverte : information
publique brute librement
accessible et réutilisable

ORPAN
Office des Retraités et
Personnes Âgées de Nantes

P

PAP
Plan d'Accompagnement
Personnalisé

PAT
Programme Alimentaire
Territorial

PIG
Programme d'Intérêt Général

PLH
Plan Local de l'Habitat

PLUm
Plan Local de l'Urbanisme
métropolitain

PMR
Personne à Mobilité Réduite

PRS
Projet Régional de Santé

PSSM
Premiers Secours en Santé
Mentale

Q

QVT
Qualité de Vie au Travail

R

REEVE
Réseau Eco-Evénement

RESAD
Réseau d'Évaluation des
Situations d'Adultes en
Difficulté

RFVAA
Réseau Francophone Villes
Amies des Aînés

RIG
Restaurant Intergénérationnel

RSE
Responsabilité Sociétale des
Entreprises

RSI
Régime Social des
Indépendants

S

SAAD
Service d'Aide et
d'Accompagnement à
Domicile

SAMOA
Société d'Aménagement de la
Métropole Ouest Atlantique

SC2S
Service Civique Solidarité
Seniors

SDA
Schéma Directeur
d'Accessibilité

SDAP TC
Schéma Directeur
d'Accessibilité Programmée
Transports en commun

SLIME
Service Local d'Intervention
pour la Maîtrise de l'Énergie

SOLIHA
Solidaire pour l'Habitat

SPASAD

Services Polyvalents d'Aide et
de Soins à Domicile

SRS
Schéma Régional de Santé

SSIAD

Services de Soins Infirmiers
À Domicile

T

TAN
Transports en commun de
l'Agglomération Nantaise

U

UDAMS

UDAF
Union Départementale des
Associations Familiales

UDAMS
Union Départementale
d'Accompagnement à la
Mobilité Solidaire

UNIOOSS
Union Nationale Inter fédérale
des Œuvres et organismes
Privés non lucratifs sanitaires
et Sociaux

USH
Union Sociale pour l'Habitat

V

VAN
Voyage à Nantes

VRAC
Vers un Réseau d'Achat en
Commun



LONGÉVITÉ,
OUVRONS
LES POSSIBLES